



RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE

LA COUARDE-SUR-MER

**DE 2010 A 2017
ET PRÉVISIONS POUR 2018**

I. GENERALITES

I.1 Avertissement

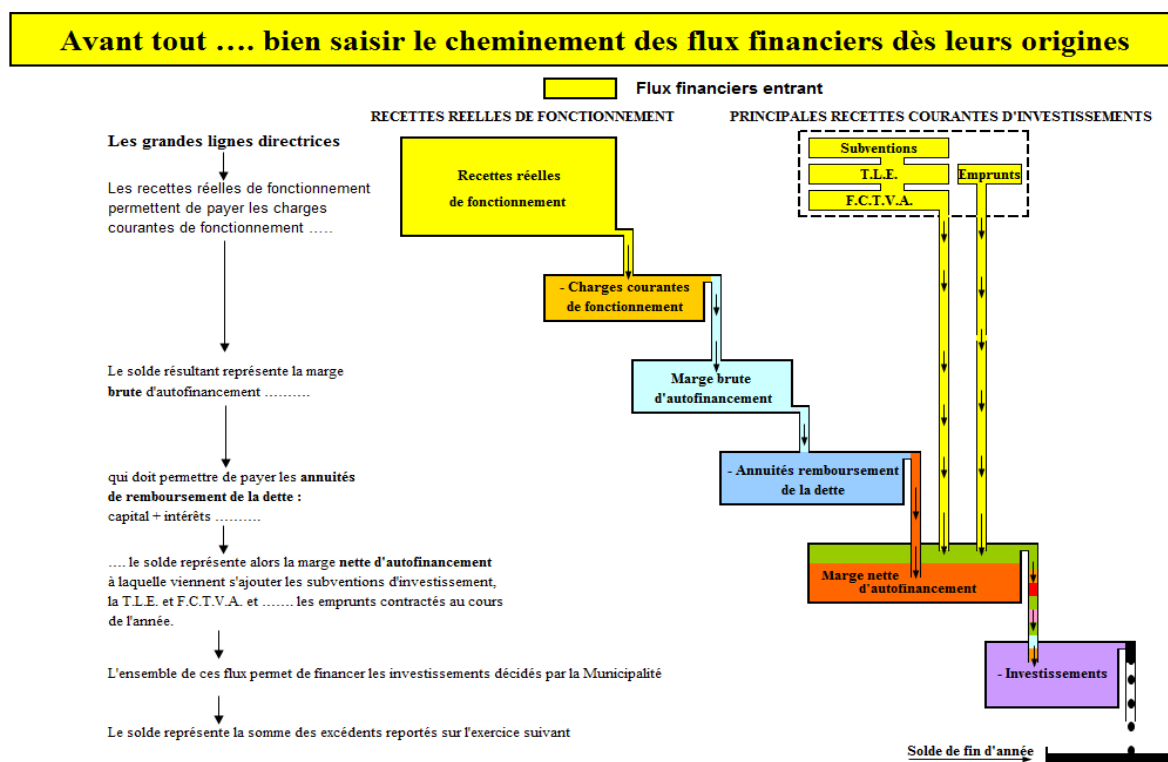
Ce document a été établi à partir de données administratives officielles et donc incontestables.

Ce n'est pas un document comptable, ce n'est pas non plus un document administratif, il n'a pas pour objectif de contrôler l'exactitude des comptes de cette collectivité locale.

Son seul objectif est de permettre à toute personne, n'ayant aucune formation financière particulière, mais capable de gérer ses propres comptes, de comprendre la situation financière de la collectivité à laquelle elle appartient, de prendre conscience de son évolution au cours des années, éventuellement de comprendre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Ainsi elle sera en mesure de poser au Maire ou au responsable financier de sa commune, les questions lui apparaissant comme étant les plus importantes.

Il est conseillé aux personnes s'intéressant à cette question de lire auparavant le guide pratique intitulé « VOTRE COMMUNE EST-ELLE BIEN GEREE ? », écrit par Alain LE GRELLE et Thomas KIEFFER, publié par CONTRIBUTABLES ASSOCIES (42, rue des Jeûneurs 75077 PARIS CEDEX 02 - Téléphone : 01 42 21 16 24 - www.contribuables.org).

I.2 Avant tout chose...



I.3 Avant-propos

Rappelons quelques raisonnements simples, que certains jugeront peut-être simplistes, mais raisonnements qu'il ne faut néanmoins jamais perdre de vue.

Toute personne vivant grâce à ses propres revenus, ne peut dépenser, au cours d'une année, plus que ce qu'elle reçoit elle-même au titre de ses ressources personnelles. Dans la mesure où ses dépenses sont inférieures à ses ressources, elle dégage chaque année un résultat que l'on appellera par la suite « Marge brute d'autofinancement ».

Dans la mesure où elle dégage effectivement chaque année une marge, elle sera en mesure d'acheter certains biens d'équipements, avec ou sans recours à l'emprunt.

Si elle a recours à un ou plusieurs emprunts, elle aura à rembourser chaque année les annuités de ces derniers : capital plus intérêts. Encore faudra-t-il que sa « marge brute d'autofinancement », si elle existe, soit suffisante et lui permettre d'honorer ses engagements.

Il faut également rappeler que toute personne responsable de ses propres finances doit prévoir, à court ou moyen terme, le renouvellement de certains de ses biens d'équipements en fonction de leur

usure (voiture, télévision, réfrigérateur...). Elle devra donc prévoir, au moins en partie, le financement de ces futurs investissements.

Toute personne vraiment responsable doit aussi avoir, à titre de référence, un regard précis sur son passé financier : ressources, dépenses, investissements, endettement et donc engagement à moyen terme.

Elle doit être capable de mener une réflexion réaliste sur son proche avenir, sur ses besoins financiers et son aptitude à en disposer. Il en est souvent ainsi, du moins peut-on l'espérer, car il s'agit là, rappelons-le, de situations personnelles.

Mais si cela est vrai pour chacun d'entre nous, et nous y sommes d'autant plus sensibles qu'il s'agit là de notre argent, c'est également vrai pour toute famille, pour toute société et bien entendu pour toute collectivité locale car, là encore, il s'agit de notre argent.

Est-il alors politiquement incorrect de demander à son Maire, dans quelle mesure la section de fonctionnement participe suffisamment au financement des investissements ?

Dans la mesure où cette participation est insuffisante, est-il politiquement incorrect de lui demander les mesures qu'il compte prendre, à court et moyen terme, afin de redresser la situation ? Mesures d'économies ? Augmentation des impôts locaux ? Recours à de nouveaux emprunts ? Aliénation de certains biens communaux ?

Tout cela pour dire que toute collectivité locale doit avoir une connaissance approfondie de son passé et en particulier de son passé financier : ressources et dépenses courantes de fonctionnement, ressources et dépenses d'investissement, évolution de son endettement.

Elle doit parfaitement connaître l'état dans lequel se trouve son patrimoine ainsi que ses besoins en matière de renouvellement ou d'entretien.

Elle doit avoir une parfaite connaissance de son budget annuel et de son respect en cours d'année. Elle doit être capable de prévoir de façon réaliste l'évolution probable de ses besoins et de la situation à laquelle elle devra faire face au cours des années à venir.

I.4 Quelques définitions de base

I.4.1 Recettes réelles de fonctionnement

Ce poste comprend toutes les recettes ayant un caractère annuel régulier qui permettent d'assurer le fonctionnement des services et de compléter, notamment par le biais du prélèvement, le financement des dépenses d'investissement.

En sont exclus :

- les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales,
- l'excédent de fonctionnement reporté,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons :

- les atténuations de produits, ce que nous ne faisons pas jusqu'à présent : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- et les potentiels versements provenant des bénéficiaires dégagés par des budgets annexes (camping, port de plaisance, zone d'activité...).

La fiscalité en constitue la majeure partie.

I.4.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Ce poste regroupe la totalité des dépenses de fonctionnement des services communaux, notamment les frais de personnel et les intérêts de la dette.

En sont exclus :

- les atténuations de produits, ce que nous ne faisons pas jusqu'à présent : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- les dotations aux amortissements et aux provisions,
- le déficit de fonctionnement reporté,
- le prélèvement pour dépenses d'investissement,
- les travaux d'investissement en régie dont le montant est définitivement imputé en section investissement,

- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales. Les charges de personnel en constituent la majeure partie.

I.4.3 Charges courantes de fonctionnement

Cette notion se distingue de la précédente par l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

I.4.4 Marge brute d'autofinancement

C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges courantes de fonctionnement.

Elle doit permettre de payer les annuités de remboursement de la dette (intérêts et capital).

I.4.5 Marge nette d'autofinancement

C'est la marge brute d'autofinancement moins l'annuité de remboursement de la dette (intérêts et capital).

Elle constitue un excédent disponible qui se rajoute à d'autres ressources pour le financement des investissements.

I.5 Méthodologie retenue

Nous suivons les principes généraux de la méthode décrite dans le guide pratique « Votre Commune est-elle bien gérée ? » en nous préoccupant uniquement des flux financiers annuels entrant dans les comptes de la collectivité locale, soit les recettes, ainsi que des flux sortant des comptes de la collectivité locale, soit les dépenses.

Nous distinguerons les recettes et les dépenses de fonctionnement des recettes et des dépenses d'investissement.

Nous ne nous préoccuperons pas, au début de cette étude, des excédents ou déficits de fonctionnement ou d'investissement annuels ou encore des virements de comptes à comptes (opérations d'ordre) car il ne s'agit là que de transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité. Considérons à titre d'exemple les dépenses d'amortissement (article 68) : elles sont comptabilisées en charges dans la section de fonctionnement mais en produits dans la section d'investissement ; c'est un transfert de compte à compte qui ne change en rien l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité.

Par contre, afin de contrôler l'équilibre de ces différents flux financier dans le temps, nous tiendrons compte, en fin d'étude, des excédents ou déficits au début de la période retenue.

Ainsi, comme le radiologue face à son écran, grâce aux tableaux et graphiques présentés ci-après nous serons en mesure de suivre l'évolution (amélioration ou détérioration) des principaux indicateurs financiers de la commune. Nous pourrions alors nous poser les bonnes questions et rencontrer le Maire et/ou son Adjoint en charge des finances afin de connaître sa position.

I.6 Transparence financière

Les documents budgétaires de la commune de La Couarde-sur-Mer ne sont pas disponibles, à la date de la présente étude, sur le site Internet de la Mairie, permettant à tous les résidents / contribuables de consulter, en libre accès, ces informations financières de base.

Elle pourrait, en la matière, s'inspirer avantageusement des bonnes pratiques de la commune d'Ars-en-Ré.

II. LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

La commune de La Couarde-sur-Mer suit et gère cinq budgets différents :

- le budget général,
- le budget annexe du « Camping Le Remondeau »,
- le budget annexe de l'Ecotaxe,
- le budget annexe des « Bâtiments d'activité agricole »,
- le budget annexe de la « Zone de Mouillage ».

II.1 Généralités

Pour l'année N :

- au cours du premier trimestre, le Conseil Municipal vote autant de Budgets Primitifs qu'il y a de budgets (général et annexes),
- en cours d'année le Conseil Municipal vote, autant que de nécessaire, des adaptations aux Budgets Primitifs sous forme de décisions modificatives qui sont reprises dans des Budgets Supplémentaires,
- au cours du premier trimestre de l'année N+1, le Conseil Municipal vote les Comptes Administratifs (autant qu'il y avait eu de Budgets Primitifs) qui reprennent les éléments financiers définitifs des budgets.

II.2 Budget général

C'est le budget de la commune proprement dit.

II.3 Budget annexe du « Camping Le Remondeau »

C'est le budget annexe, au budget général de la commune de La Couarde-sur-Mer, permettant le suivi de la gestion du camping municipal.

Ses éléments sont consolidés avec les éléments de la commune proprement dits.

II.4 Budget annexe de l'Ecotaxe

Ce budget permet de suivre la gestion de l'Ecotaxe de la commune de La Couarde-sur-Mer.

Pour mémoire, on y retrouve :

- en recette : la quote-part annuelle versée à la commune sur le produit de l'écotaxe prélevé lors du passage du pont de l'île de Ré,
- en dépense : une série de charges autorisées par la législation.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association assure une vérification de principe de ce budget et ses éléments ne sont ni repris dans l'étude qui suit, ni consolidés avec les éléments du budget général de la commune.

II.5 Budget annexe « Bâtiments d'activité agricole »

Ce budget, modeste en volume, permet de suivre la gestion de bâtiments dédiés aux activités agricoles de la commune de La Couarde-sur-Mer.

Ce budget porte un peu d'endettement suite à la souscription, en 2006, d'un emprunt de 62 000 €.

Ses éléments sont consolidés avec les éléments de la commune proprement dits.

II.6 Budget annexe « Zone de Mouillage »

Ce budget, modeste en volume, permet de suivre la gestion de la zone de mouillage pour bateaux de plaisance de la commune de La Couarde-sur-Mer.

Ce budget porte un peu d'endettement suite à la souscription, en 2014, d'un emprunt de 44 123,85 €.

Ses éléments sont consolidés avec les éléments de la commune proprement dits.

III. RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2018 ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2017

Seules les dépenses et les recettes réelles sont reprises.

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2017 :
(CA 2017 – BP 2017) / BP 2017.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les réalisations de 2017 et les prévisions du Budget Primitif 2018 :
(BP 2018 – CA 2017) / CA 2017.

III.1 Budget général

Libellé	BP 2017	CA 2017	Ecart	BP 2018	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	805 825,00	624 314,14	-23%	727 150,00	16%
Charges de personnel, frais assimilés	1 134 120,00	1 103 633,44	-3%	1 171 500,00	6%
Atténuations de produits	55 500,00	55 411,00	0%	60 000,00	8%
Autres charges de gestion courante	227 130,00	221 105,38	-3%	195 400,00	-12%
Total des dépenses de gestion courante	2 222 575,00	2 004 463,96	-10%	2 154 050,00	7%
Charges financières	128 250,00	128 004,02	0%	117 200,00	-8%
Charges exceptionnelles	1 800,00	1 015,00	-44%	3 000,00	196%
Dotations provisions semi-budgétaires	200 000,00		-100%	238 000,00	
Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 552 625,00	2 133 482,98	-16%	2 512 250,00	18%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Atténuations de charges	19 993,51	20 853,05	4%	19 980,62	-4%
Produits services, domaine et ventes diverses	137 100,00	135 203,78	-1%	137 500,00	2%
Impôts et taxes	2 053 000,00	2 136 972,17	4%	1 960 100,00	-8%
Dotations et participations	508 200,00	513 408,51	1%	482 700,00	-6%
Autres produits de gestion courante	178 500,00	178 817,10	0%	191 000,00	7%
Total des recettes de gestion courante	2 896 793,51	2 985 254,61	3%	2 791 280,62	-6%
Produits financiers		12,85		1 400,00	10795%
Produits exceptionnels	9 100,00	10 277,76	13%	500,00	-95%
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 905 893,51	2 995 545,22	3%	2 793 180,62	-7%

Libellé	BP 2017	CA 2017	RAR* au 31/12	Ecarts	BP 2018	Ecarts
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations corporelles	102 200,00	68 469,50	1 751,00	-33%	25 207,35	-63%
Total des opérations d'équipement	1 481 081,00	606 498,13	275 919,74	-59%	1 600 685,00	164%
Total des dépenses d'équipement	1 583 281,00	674 967,63	277 670,74	-57%	1 625 892,35	141%
Dotations, fonds divers et réserves	1 200,00	0,00		-100%		
Subventions d'investissement	7 200,00	7 185,18		0%		-100%
Emprunts et dettes assimilées	393 968,16	393 867,81		0%	248 200,00	-37%
Total des dépenses financières	402 368,16	401 052,99	0,00	0%	248 200,00	-38%
Total des dépenses réelles d'investissement	1 985 649,16	1 076 020,62	277 670,74	-46%	1 874 092,35	74%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Subventions d'investissement (hors 138)	531 400,00	557 140,90	10 000,00	5%	10 000,00	-98%
Total des recettes d'équipement	531 400,00	557 140,90	10 000,00	5%	10 000,00	-98%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	359 997,26	365 003,47		1%	133 992,35	-63%
Excédents de fonctionnement capitalisés	360 851,52	360 851,52		0%	604342,97	67%
Dépôts et cautionnements reçus	1 250,00	1 250,00		0%		-100%
Total des recettes financières	722 098,78	727 104,99	0,00	1%	738 335,32	2%
Total des recettes réelles d'investissement	1 253 498,78	1 284 245,89	10 000,00	2%	748 335,32	-42%

* RAR : restes à réaliser.

III.2 Budget annexe du « Camping Le Remondeau »

Libellé	BP 2017	CA 2017	Ecart	BP 2018	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	307 619,00	287 818,80	-6%	283 600,00	-1%
Charges de personnel, frais assimilés	188 050,00	185 898,59	-1%	170 500,00	-8%
Autres charges de gestion courante	41 000,00	34 075,59	-17%	1 000,00	-97%
Total des dépenses de gestion courante	536 669,00	507 792,98	-5%	455 100,00	-10%
Charges financières	12 400,00	11 336,39	-9%	11 700,00	3%
Charges exceptionnelles	200,00		-100%	200,00	
Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	7 000,00	6 700,00	-4%	5 000,00	-25%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	556 269,00	525 829,37	-5%	472 000,00	-10%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Atténuations de charges		861,81			-100%
Produits services, domaine et ventes diverses	541 565,73	594 720,17	10%	559 000,00	-6%
Autres produits de gestion courante	3 000,00	713,94	-76%		-100%
Total des recettes de gestion courante	544 565,73	596 295,92	9%	559 000,00	-6%
Produits financiers					
Produits exceptionnels					
Total des recettes réelles de fonctionnement	544 565,73	596 295,92	9%	559 000,00	-6%

Libellé	BP 2017	CA 2017	RAR* au 31/12	Ecarts	BP 2018	Ecarts
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles	1 060,00	883,37		-17%		-100%
Immobilisations corporelles	39 400,00	5 152,11	19 390,00	-87%	20 000,00	288%
Immobilisations en cours	0,00				50 000,00	
Total des dépenses d'équipement	40 460,00	6 035,48	19 390,00	-85%	70 000,00	1060%
Emprunts et dettes assimilées	16 400,00	16 357,05		0%	17 000,00	4%
Total des dépenses financières	16 400,00	16 357,05	0,00	0%	17 000,00	4%
Total des dépenses réelles d'investissement	56 860,00	22 392,53	19 390,00	-61%	87 000,00	289%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00		0,00	
Réserves	7 382,81	7 382,81		0%		-100%
Total des recettes financières	7 382,81	7 382,81	0,00	0%	0,00	-100%
Total des recettes réelles d'investissement	7 382,81	7 382,81	0,00	0%	0,00	-100%

* RAR : restes à réaliser.

III.3 Budget annexe du « Bâtiments d'activité agricole »

Libellé	BP 2017	CA 2017	Ecart	BP 2018	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	9 280,00	1 748,21	-81%	8 940,00	411%
Charges de personnel, frais assimilés					
Autres charges de gestion courante				100,00	
Total des dépenses de gestion courante	9 280,00	1 748,21	-81%	9 040,00	417%
Charges financières	870,00	763,29	-12%	710,00	-7%
Charges exceptionnelles					
Impôts sur les bénéficiaires et assimilés					
Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 250,00	2 511,50	-75%	9 750,00	288%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Atténuations de charges					
Produits services, domaine et ventes diverses	6 692,31	6 700,00	0%	6 700,41	0%
Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante	6 692,31	6 700,00	0%	6 700,41	0%
Produits financiers					
Produits exceptionnels					
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 692,31	6 700,00	0%	6 700,41	0%

Libellé	BP 2017	CA 2017	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2018	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00			
Emprunts et dettes assimilées	4 540,00	4 536,60		0%	4 700,00	4%
Total des dépenses financières	4 540,00	4 536,60	0,00	0%	4 700,00	4%
Total des dépenses réelles d'investissement	4 540,00	4 536,60	0,00	0%	4 700,00	4%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00			
Réserves	4 171,50	4 171,50		0%	4 466,60	7%
Total des recettes financières	4 171,50	4 171,50	0,00	0%	4 466,60	7%
Total des recettes réelles d'investissement	4 171,50	4 171,50	0,00	0%	4 466,60	7%

* RAR : restes à réaliser.

III.4 Budget annexe du « Zone de Mouillage »

Libellé	BP 2017	CA 2017	Ecart	BP 2018	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	22 000,00	14 946,47	-32%	16 490,00	10%
Charges de personnel, frais assimilés					
Autres charges de gestion courante	100,00			10,00	
Total des dépenses de gestion courante	22 100,00	14 946,47	-32%	16 500,00	10%
Charges financières	820,00	428,91	-48%	420,00	-2%
Charges exceptionnelles	500,00	166,67	-67%	500,00	200%
Impôts sur les bénéficiaires et assimilés					
Total des dépenses réelles de fonctionnement	23 420,00	15 542,05	-34%	17 420,00	12%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Atténuations de charges					
Produits services, domaine et ventes diverses	19 996,92	21 062,81	5%	19 992,08	-5%
Autres produits de gestion courante		0,62			
Total des recettes de gestion courante	19 996,92	21 063,43	5%	19 992,08	-5%
Produits financiers					
Produits exceptionnels					
Total des recettes réelles de fonctionnement	19 996,92	21 063,43	5%	19 992,08	-5%

Libellé	BP 2017	CA 2017	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2018	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00			
Emprunts et dettes assimilées	11 220,00	11 216,54		0%	12 713,51	13%
Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	400,00		-60%		-100%
Total des dépenses financières	12 220,00	11 616,54	0,00	-5%	12 713,51	9%
Total des dépenses réelles d'investissement	12 220,00	11 616,54	0,00	-5%	12 713,51	9%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00			
Réserves	3 411,90	3 411,90		0%	7 806,49	129%
Dépôts et cautionnements reçus		400,00			193,51	-52%
Total des recettes financières	3 411,90	3 811,90	0,00	12%	8 000,00	110%
Total des recettes réelles d'investissement	3 411,90	3 811,90	0,00	12%	8 000,00	110%

* RAR : restes à réaliser.

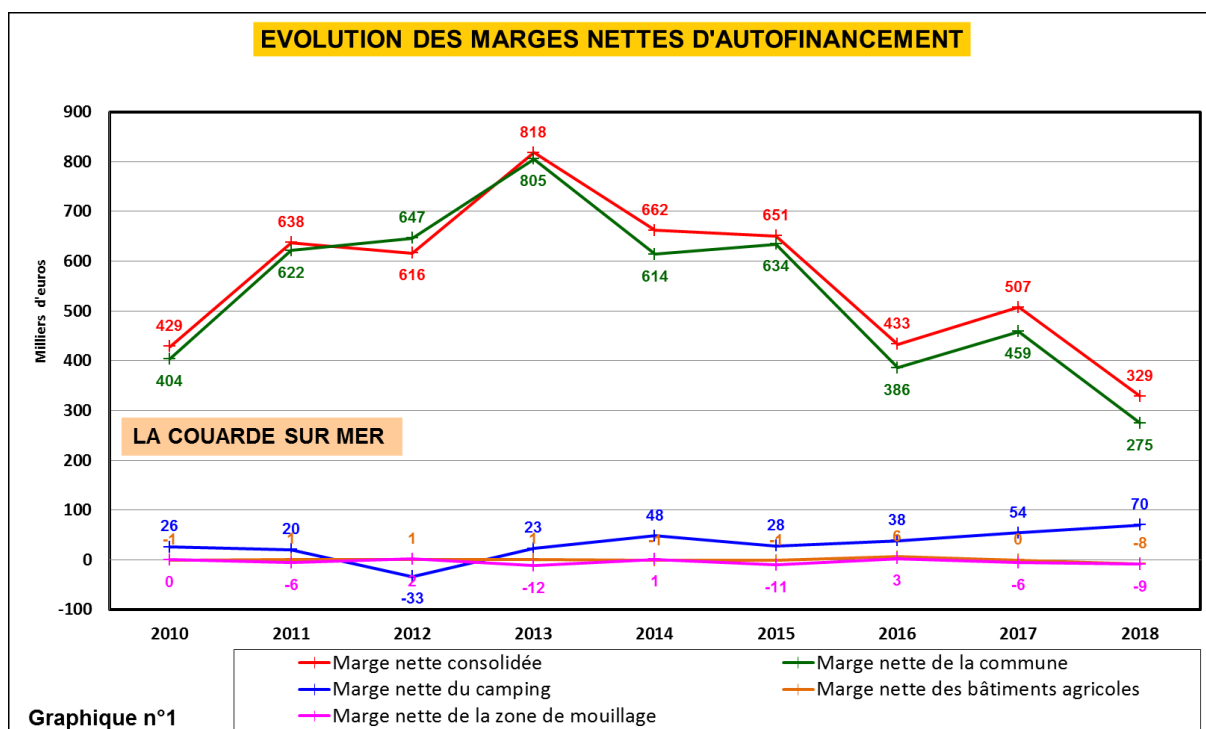
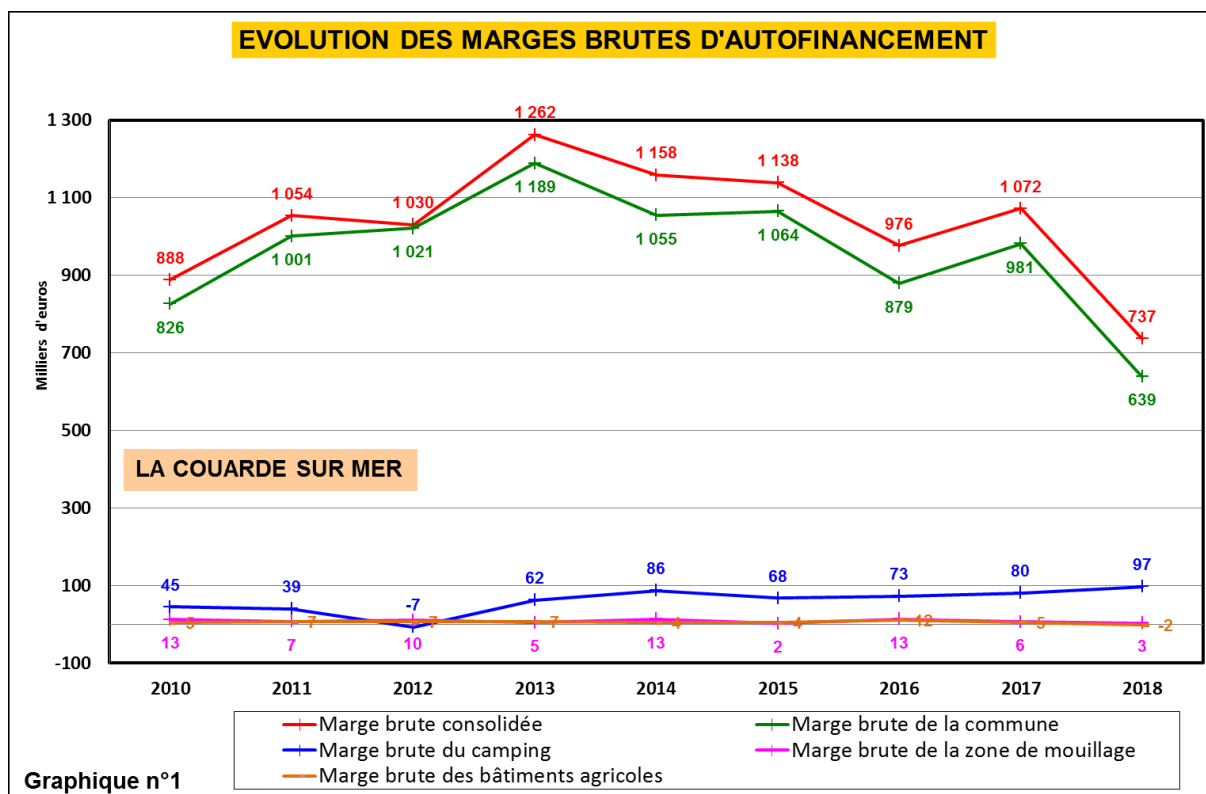
IV. MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT

IV.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement

Ces deux premiers graphiques, établis à partir des Comptes Administratifs de 2010 à 2017 et des Budgets Primitifs 2018 de la commune de La Couarde-sur-Mer et des budgets annexes consolidés, montrent quelles ont été les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement :

- de la commune seule,
- du camping municipal seul,
- des bâtiments d'activité agricole seuls,

- de la zone de mouillage seule,
- de l'ensemble de ces éléments consolidés.



Les marges d'autofinancement des bâtiments d'activité agricole et de la zone de mouillage sont globalement anecdotiques dans l'économie générale de la commune.

A l'inverse, celles du camping municipal « Le Remondeau » sont beaucoup plus significatives :

- hormis en 2012 (hausse ponctuelle très importante des articles « 6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie, ...) » et « 6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement », elles sont positives,
- et sont dans une tendance générale à la hausse,

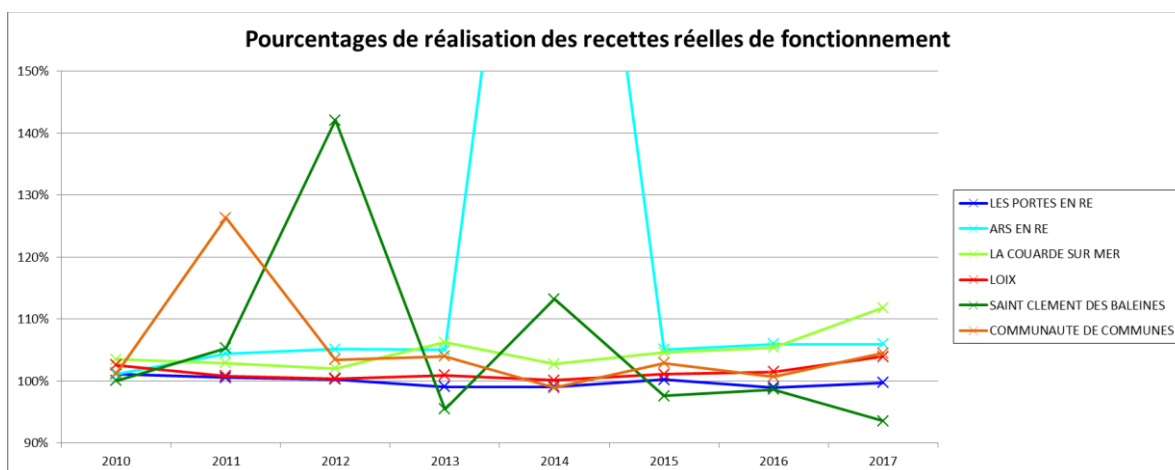
- signe d'une bonne gestion financière de cet équipement municipal.

Pour la commune de La Couarde-sur-Mer :

- entre 2010 et 2013 les marges brutes et nettes sont sur une tendance générale haussière,
- à l'inverse, à partir de 2014, elles sont sur une tendance générale baissière,
- et pour 2018 la baisse se confirmerait, du fait du vote d'un Budget Primitif dont les recettes réelles seraient en baisse par rapport à 2017 (7 % pour les recettes réelles de fonctionnement comme illustré dans le tableau ci-dessus) mais dépenses en hausse (18 % pour les dépenses réelles de fonctionnement comme illustré dans le tableau ci-dessus).

IV.2 Pourcentage de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

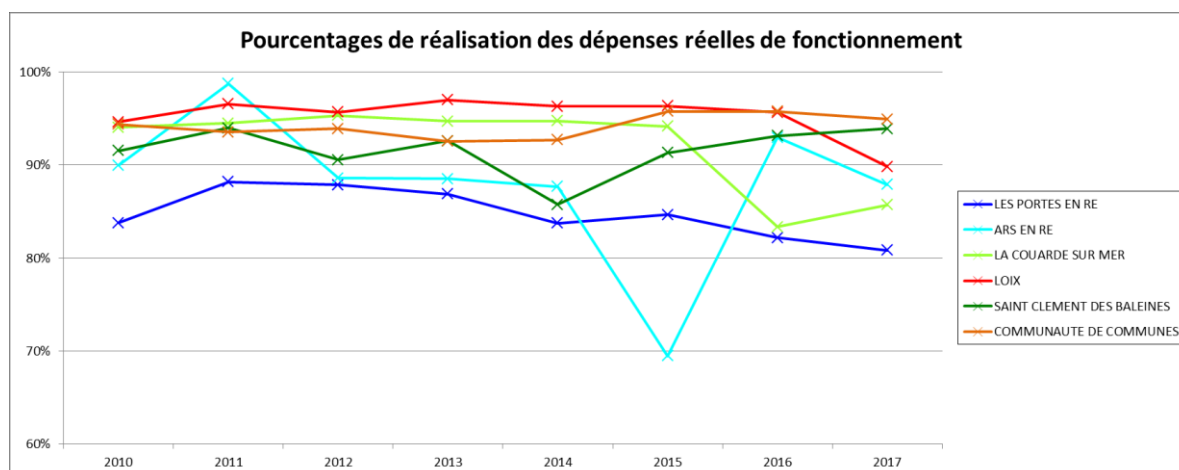
Si on étudie, pour les cinq communes du Nord de l'île de Ré et la Communauté de Communes de l'île de Ré, sur la période de 2010 à 2017, les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement entre le Compte Administratif (définitif) et le Budget Primitif (prévisionnel), on obtient le graphique suivant :



Nous constatons que, pour la commune de La Couarde-sur-Mer, les recettes réelles de fonctionnement engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont proches de celles votées aux Budgets Primitifs mais systématiquement sous-évaluées :

- le pourcentage de réalisation oscille entre 102,0 % (en 2012) et 111,8 % (en 2017),
- et la moyenne s'établit à 104,9 % sur la période étudiée.

Est-ce le signe d'une attitude conservatrice et prudente des personnes en charge des budgets ? Nous aurons l'occasion de poser la question au Maire.



A l'inverse le même type de graphique réalisé pour les dépenses réelles de fonctionnement montre que celles engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont plus significativement éloignées de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation oscille entre 83,3 % (en 2016) et 95,3 % (en 2012),
- la moyenne s'établissant à 92,1 % sur la période étudiée.

Est-ce, là encore, le signe d'une attitude conservatrice et prudente des personnes en charge des budgets ? Peut-être mais cela rend délicat les prévisions et suivi budgétaires.

Quoi qu'il en soit la dégradation de cet indicateur, en 2016 et 2017, devrait inciter l'équipe municipale à se pencher sur le sujet afin de retrouver les bons chiffres de la période antérieure.

IV.3 Commentaires

D'un côté, l'épisode de dégradation des marges brute et nette d'autofinancement de la commune, et par voie de conséquence des marges brute et nette d'autofinancement consolidées, à partir de 2014, doit attirer l'attention de l'équipe municipale.

Ainsi, il est souhaitable que l'amélioration constatée en 2017 se confirme en 2018.

Mais en l'état actuel des connaissances et à l'appui des Budgets Primitifs de 2018, dont on peut déplorer la dégradation de la qualité prédictive, cette confirmation reste hypothétique.

D'un autre côté l'équipe municipale peut se féliciter de la qualité de la gestion financière du camping municipale « Le Remondeau » et de son apport potentiel à l'économie de la commune.

Parallèlement à cela, l'équipe municipale pourra garder un œil sur le rapport entre l'annuité des emprunts consolidée (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement consolidée :

- ce rapport est en moyenne de 46 % entre 2010 et 2018, avec une pointe à 56 % en 2016,
- ce qui reste élevé et ampute significativement la marge laissée à la municipalité pour financer de nouveaux investissements... sauf à augmenter ses ressources : augmentation des impôts locaux, augmentation de l'endettement, aliénation de biens communaux... ou économies drastiques de ses coûts de fonctionnement !

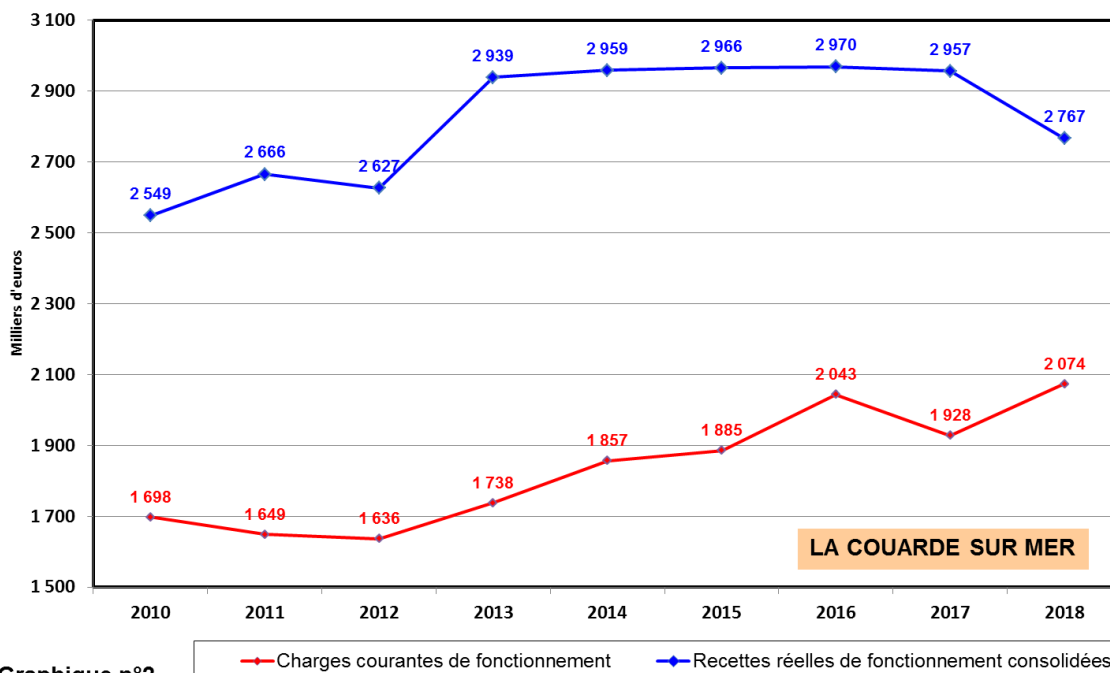
V. VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Pour mémoire :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées regroupent l'ensemble des recettes de la commune à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds, auxquelles nous soustrayons les atténuations de produits et auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique des budgets annexes (c'est-à-dire leurs marges nettes d'autofinancement),
- les charges courantes de fonctionnement correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement de la commune (ensemble des dépenses à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds, auxquelles nous soustrayons les atténuations de charges) à l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

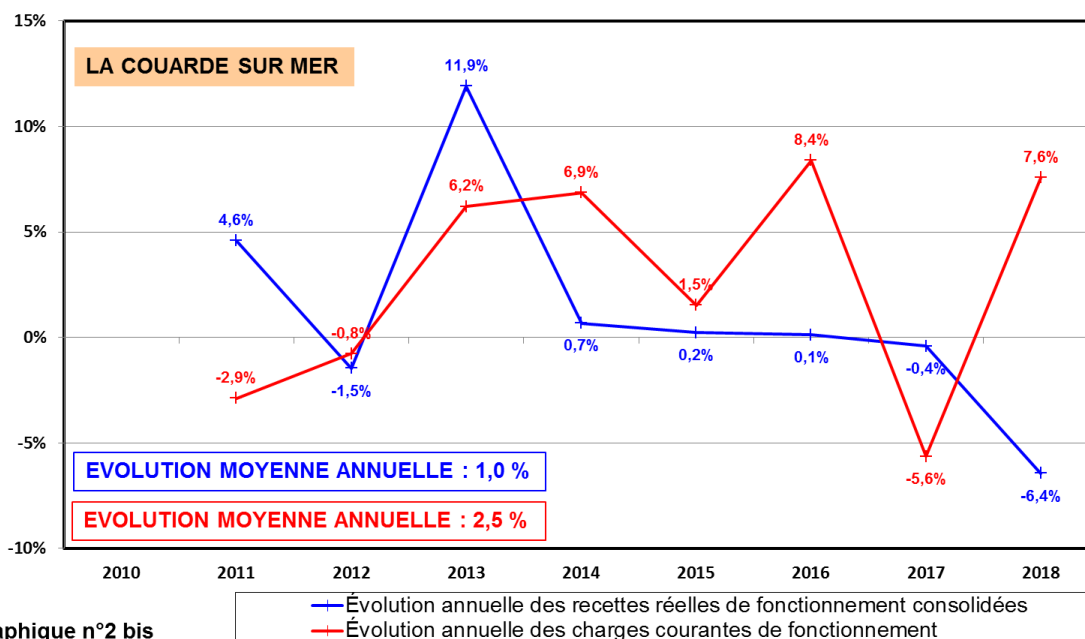
V.1 Graphiques

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES ET CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT



Graphique n°2

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT



Graphique n°2 bis

On constate que :

- si les recettes réelles de fonctionnement consolidées :
 - o progressent globalement de 2010 à 2013 (sauf en 2012),
 - o elles demeurent ensuite assez stable jusqu'en 2017,
 - o avant que le Budget Primitif de 2018 ne les prévoit en forte baisse,
- l'évolution des charges courantes de fonctionnement est plus contrastée :
 - o baisse jusqu'en 2012,
 - o hausse de 2013 à 2016,
 - o baisse significative en 2017,
 - o hausse significative prévue au Budget Primitif de 2018.

Ainsi, sur la période de 2010 à 2018 :

- la hausse moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées ressort à 1,0 %,
- et celle des charges courantes de fonctionnement à 2,5 % ;
- la tendance favorable constatée pour 2017 (baisse des charges, quasi stabilité des recettes) ayant entraînée une amélioration significative des marges d'autofinancement,
- ne se retrouve plus en 2018 à cause, souhaitons-le, de prévisions budgétaires pas assez fiables.

V.2 Commentaires

Si l'évolution moyenne annuelle des charges courantes de fonctionnement est supérieure à l'évolution moyenne annuelle des recettes réelles de fonctionnement consolidées, ce qui est regrettable, la capacité, certaine année, de l'équipe municipale à inverser ce rapport est encourageante.

Ainsi il nous semble, notamment dans l'optique de l'éventuelle réforme de la fiscalité locale, que l'équipe municipale :

- n'échappera pas à une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement de la commune et de leurs évolutions,
- devra à l'avenir, *a minima*, corréliser l'évolution des charges courantes de fonctionnement à celle des recettes réelles de fonctionnement,
- devra revenir à une qualité de production des Budgets Primitifs qu'elle a connue par le passé pour maîtriser au mieux l'évolution de l'économie de la section de fonctionnement.

VI. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

VI.1 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2010 – 2017, la répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement de la commune de La Couarde-sur-Mer (hors budgets annexes et sans tenir compte des atténuations de charges) et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	130	5%	22%
73 IMPOTS ET TAXES	1 872	66%	43%
dont contributions directes	1 539	54%	36%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	696	25%	-36%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	127	5%	57%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	-66%
TOTAL DES RECETTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	2 825	100%	17%

Ainsi, sur cette période, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- a vu se développer ses revenus de gestion courante, même si en valeur ils restent modestes,
- a vu croître les revenus qu'elle tire de la levée des impôts locaux,
- a subi la baisse des dotations de l'Etat.

Il nous semble que, comme indiqué précédemment :

- la réforme de la fiscalité locale, qui pourrait entraîner une baisse des contributions directes perçues par la commune,
 - couplée à la baisse des dotations de l'Etat qui, elle, pourrait se poursuivre,
- doit inciter l'équipe municipale à la plus grande prudence et à la plus grande rigueur budgétaire.

D'autre part, si on compare les recettes réelles de fonctionnement de 2017, enregistrées dans le Compte Administratif de la commune, aux recettes réelles de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2010 et 2017 on obtient les éléments suivants :

	2017 réel		2017 calculé avec inflation	
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	135	5%	118	4%
73 IMPOTS ET TAXES	2 137	72%	1 592	59%
dont contributions directes	1 755	59%	1 375	51%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	513	17%	862	32%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	179	6%	122	5%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	0	0%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 964	100%	2 694	100%

Globalement la hausse de tous les postes de recettes réelles de fonctionnement sur cette période a été supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation à l'exception des « Dotations, Subventions et Participations » qui sont, sans surprise, en baisses.

VI.2 Impôts et taxes

VI.2.1 Vue d'ensemble des recettes des contributions directes

On constate pour la commune de La Couarde-sur-Mer, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les impôts et taxes représentent la majeure partie des recettes réelles de fonctionnement :

- 66 % en moyenne sur la période de 2009 à 2017,
- dont 54 % pour les seules contributions directes locales c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes au titre de Fiscalité Professionnelles Unique dont elle assure la perception.

A ce niveau d'analyse, la réforme des impôts locaux annoncée par le Gouvernement est effectivement susceptible de créer un certain émoi chez les élus locaux.

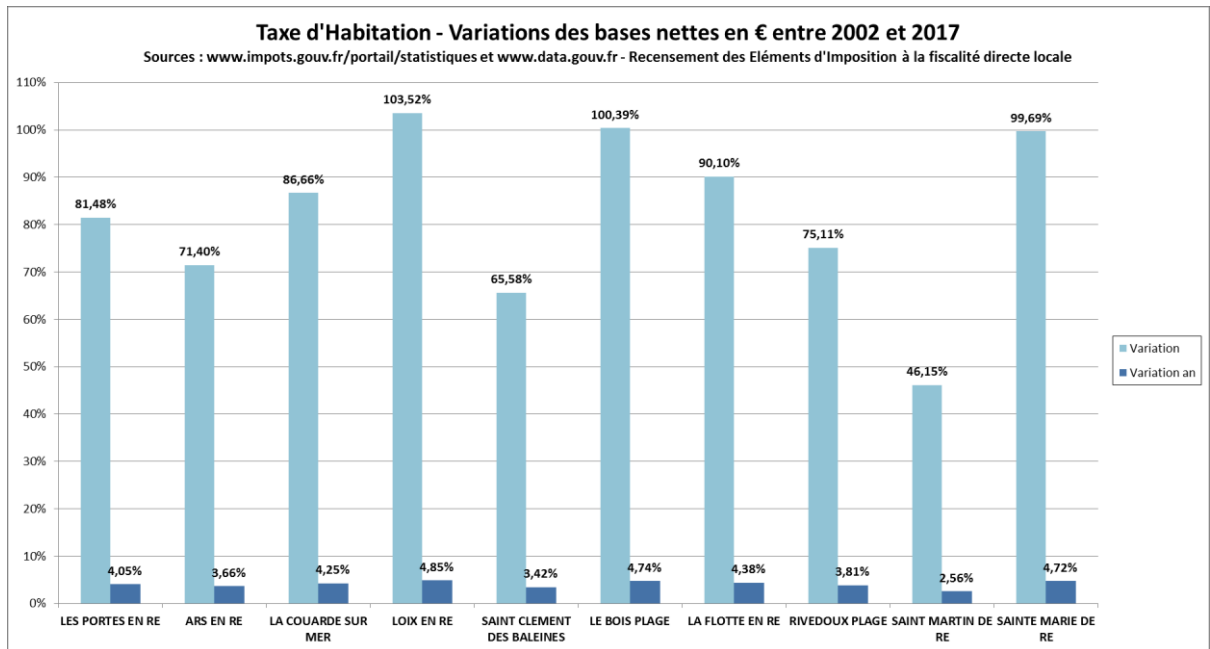
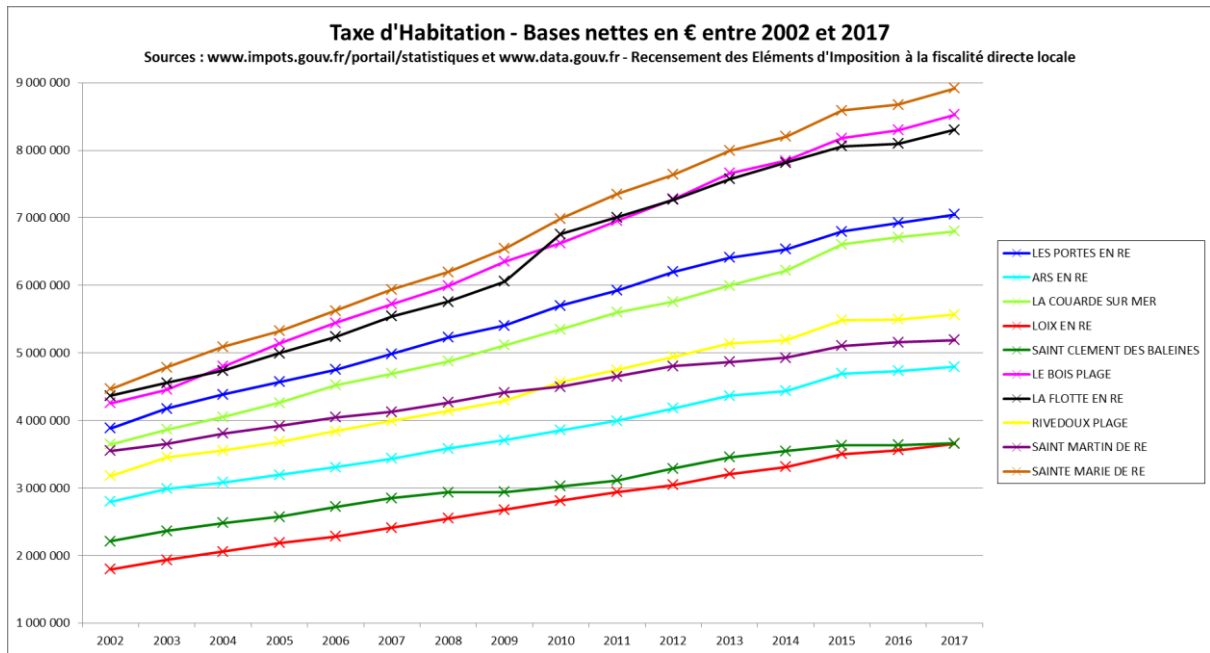
Pour mémoire, il existe également des compensations versées par l'Etat, au titre des abattements ou exonérations qu'il accorde ou accordait en matière de Contribution Economique Territoriale, de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation, dont l'impact est faible et qui ont tendance à baisser (1,3 % en 2017).

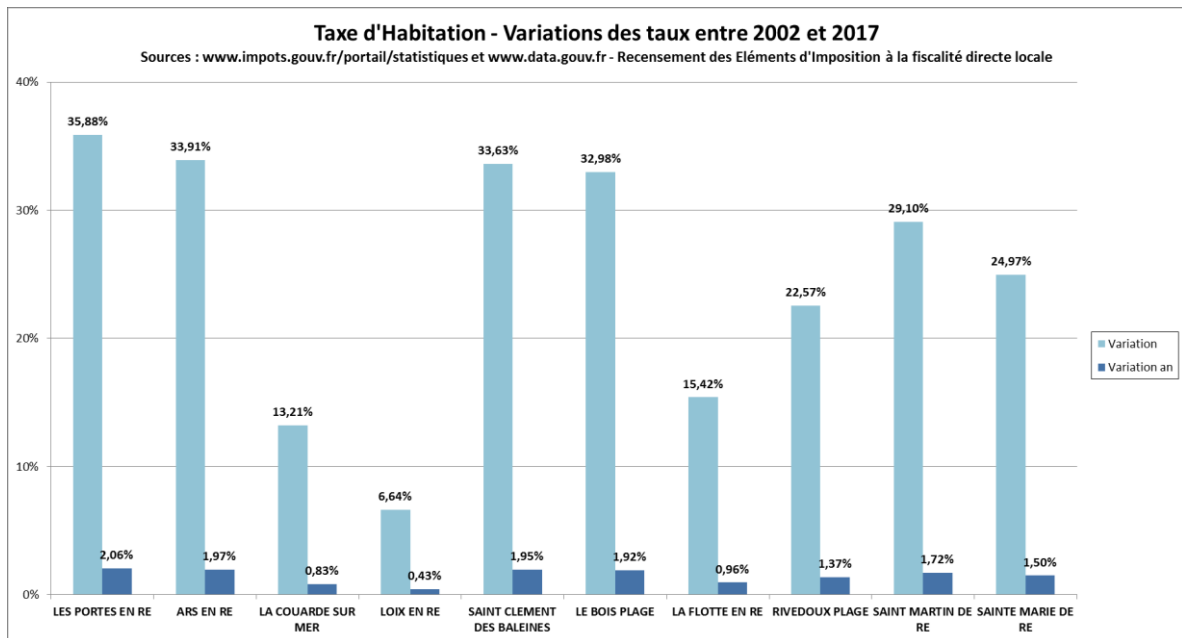
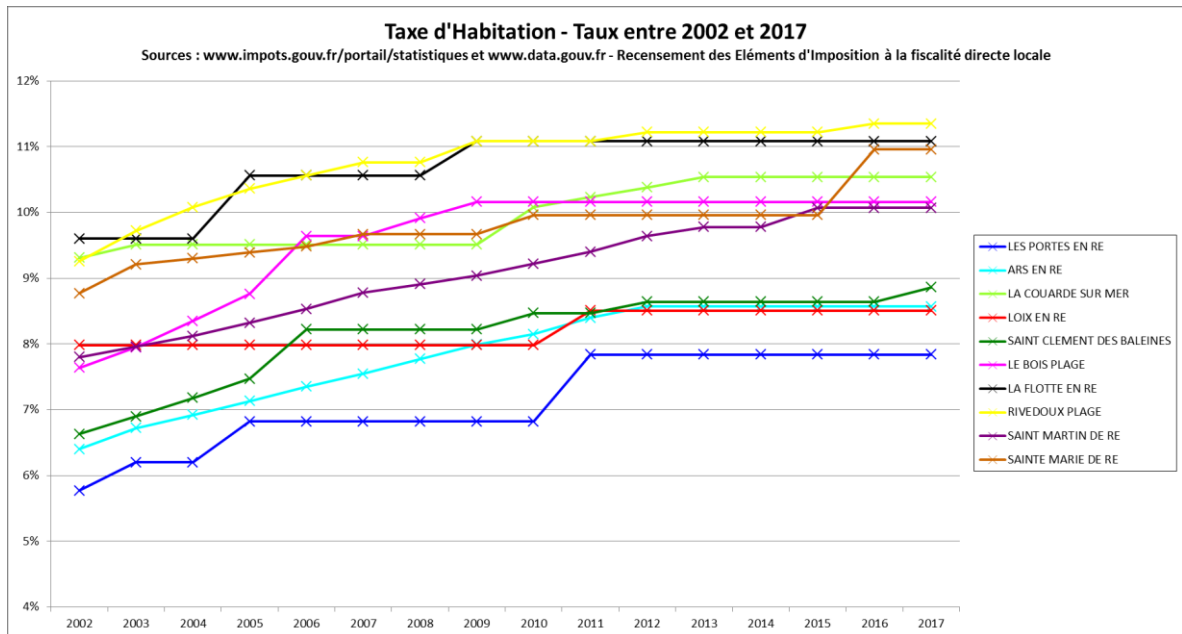
VI.2.2 Evolution des recettes des contributions directes

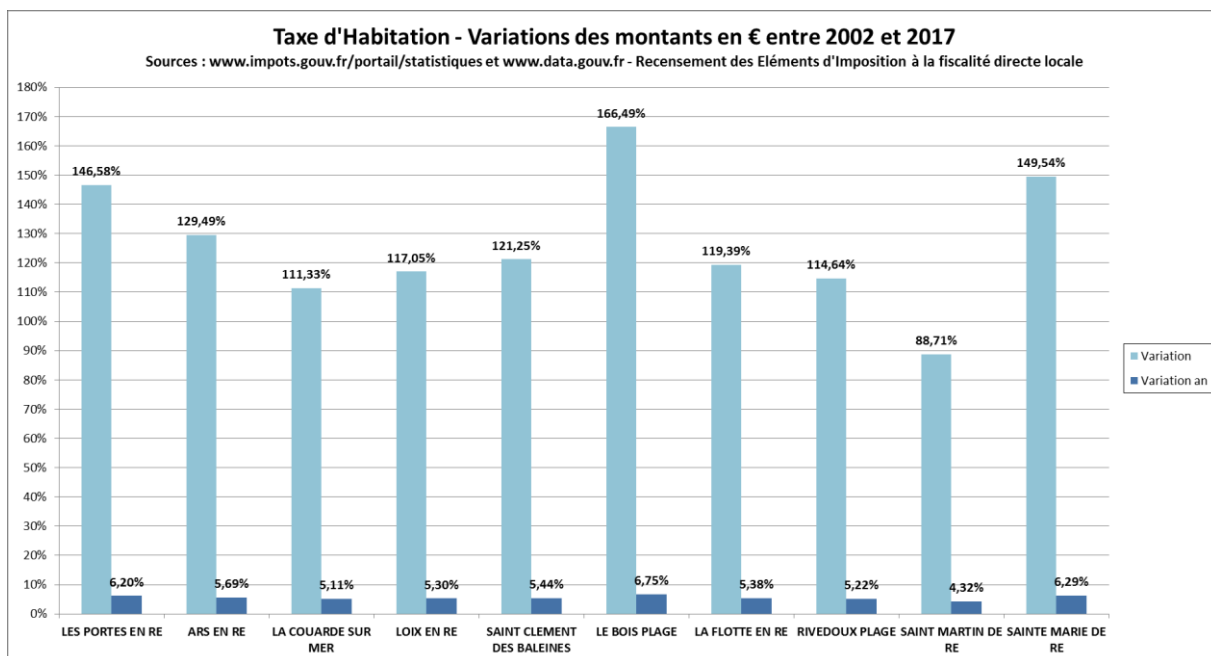
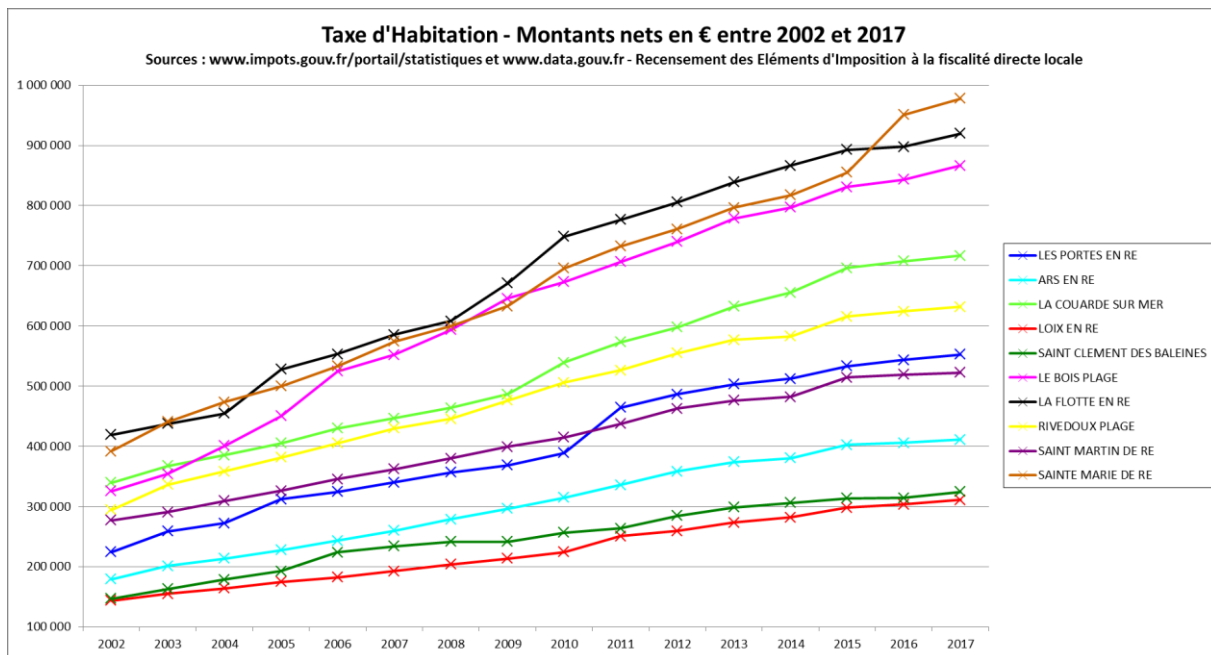
Les éléments ci-dessous :

- sont issus du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale », disponible sur le site Internet de l'Administration : www.data.gouv.fr,
- couvrent la période de 2002 à 2017,
- concernent les dix communes de l'île de Ré,
- les graphiques sont disponibles sur le site Internet de l'Association (www.adc-nordiledere.com) avec une analyse pour chaque taxe.

VI.2.2.1 Taxe d'Habitation



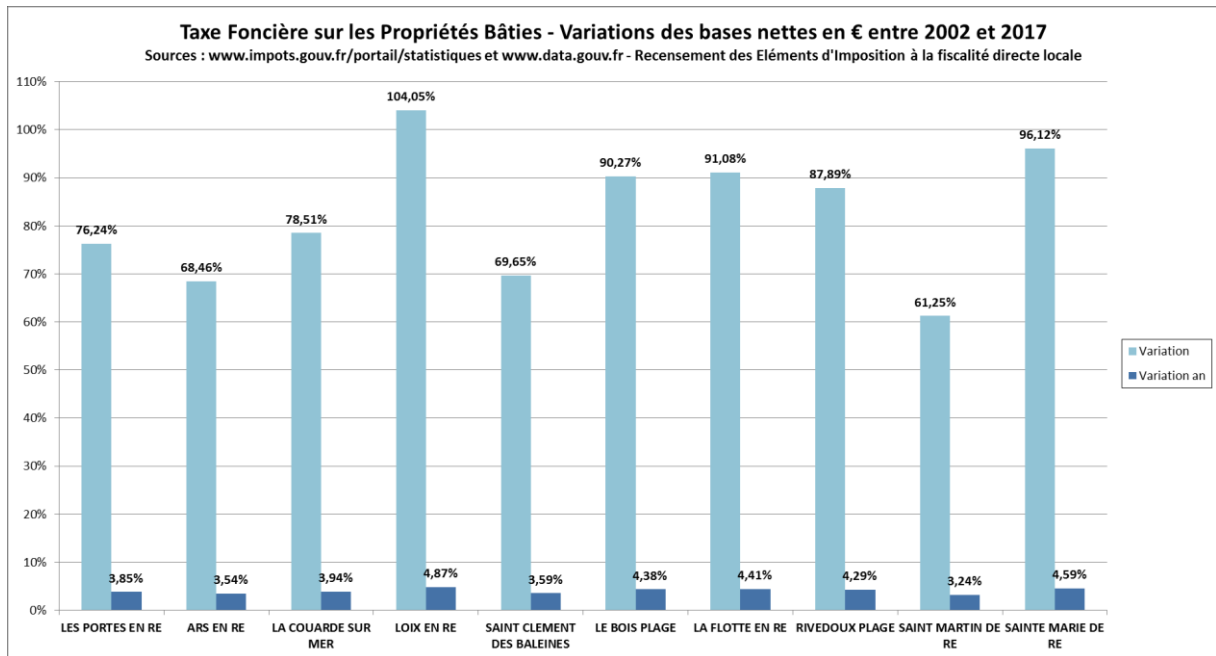
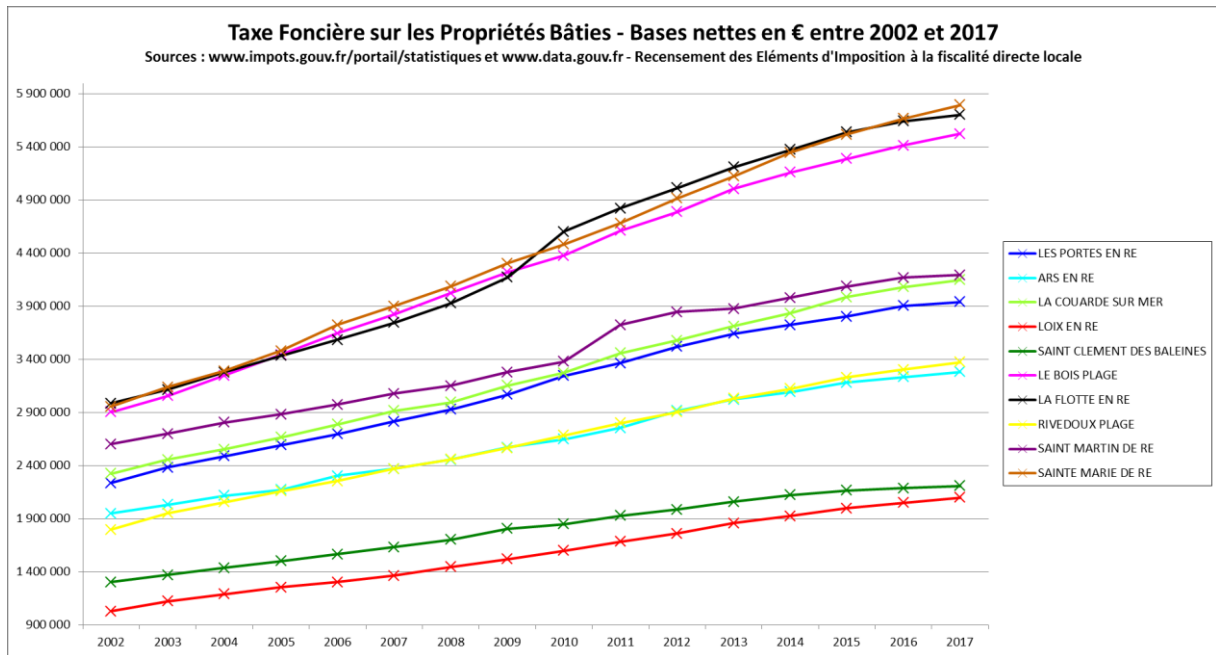


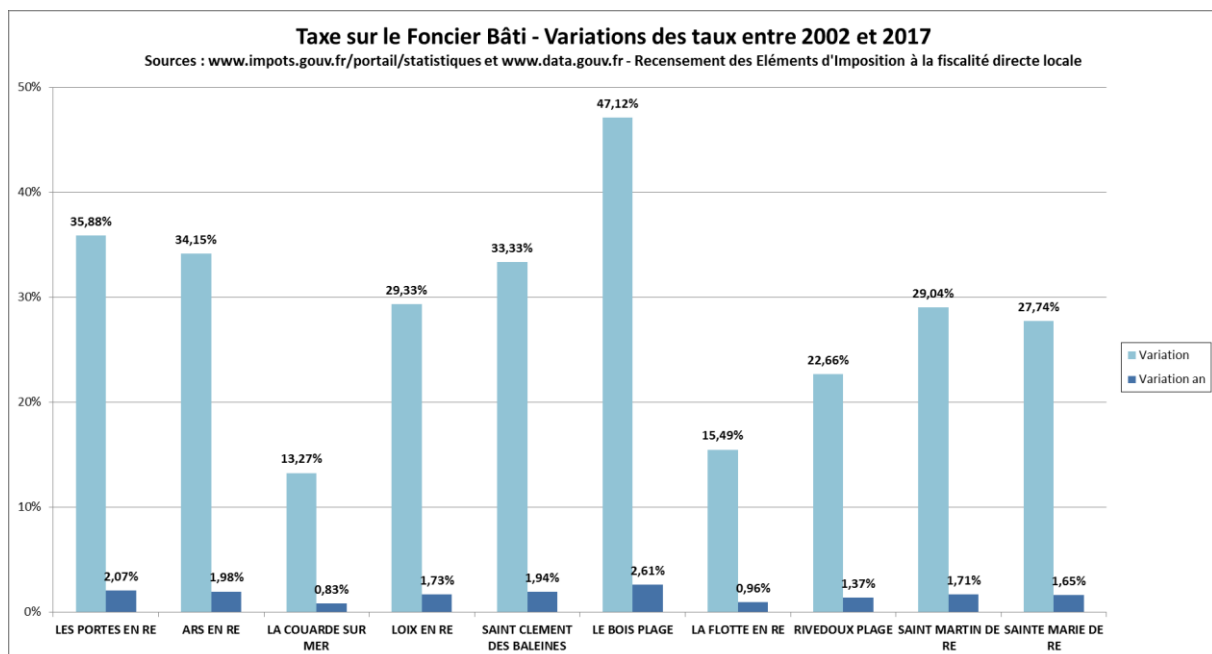
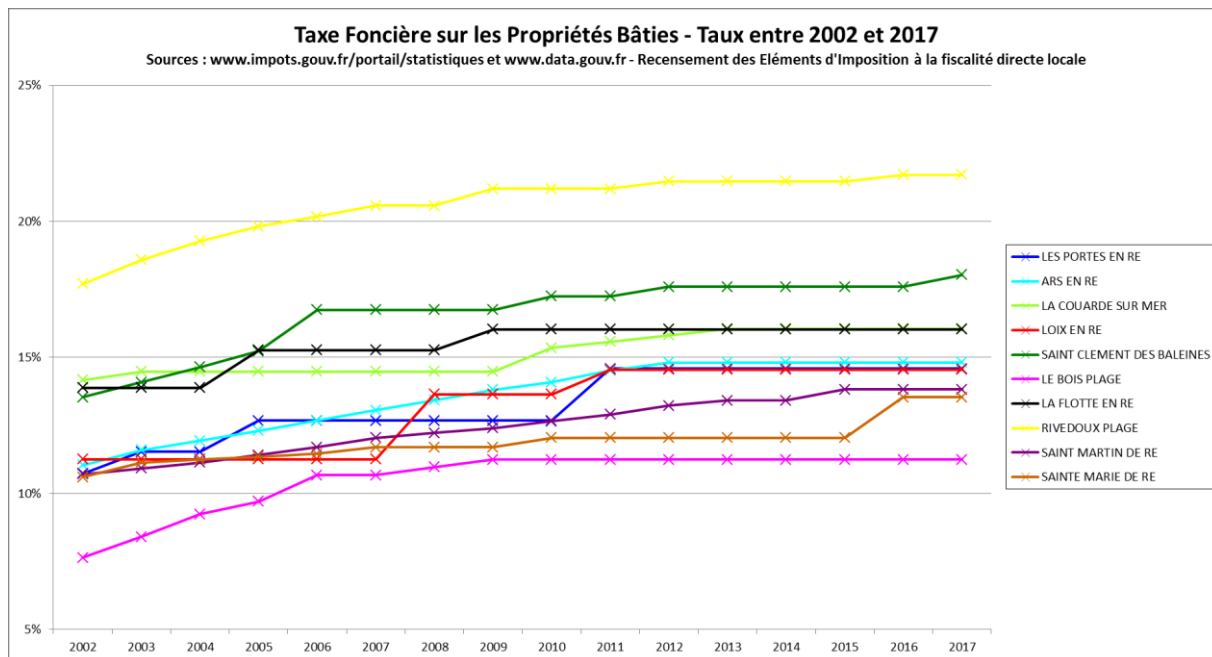


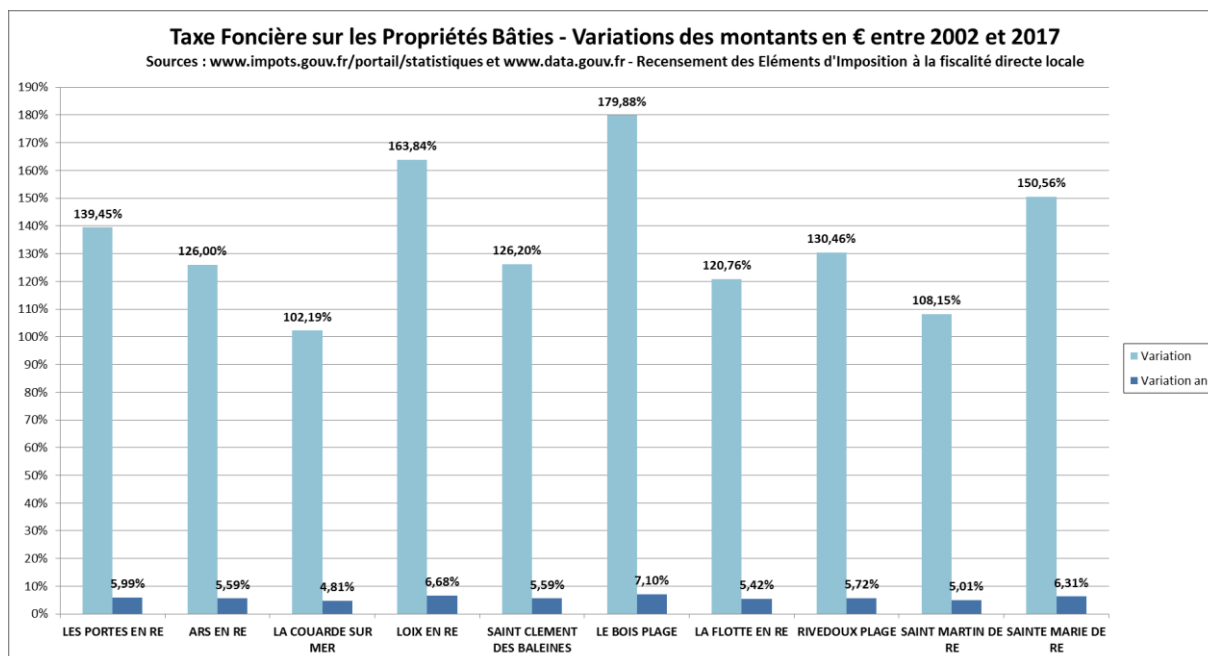
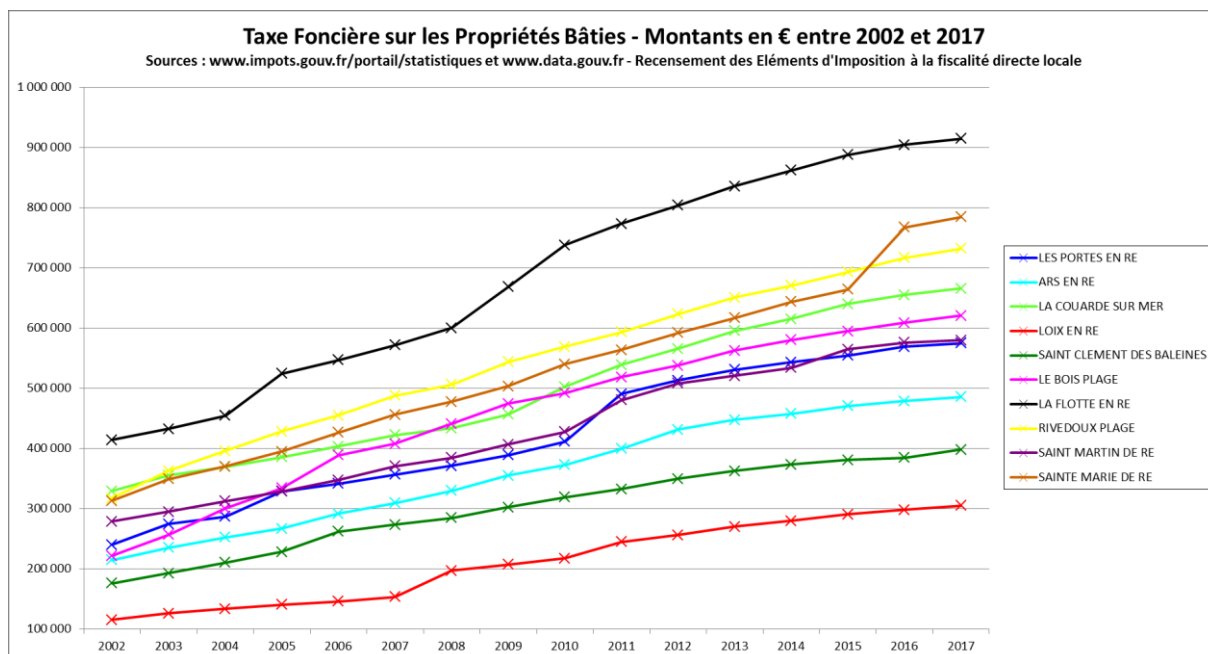
Sur la période étudiée, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- concernant les bases nettes d'imposition :
 - o a les bases nettes d'imposition parmi les plus élevées de l'Ile de Ré : 2^{ème} position du canton Nord et 5^{ème} position pour l'ensemble de l'Ile de Ré,
 - o bases qui ont augmentées significativement : 86,66 % soit 4,25 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a les taux d'imposition parmi les plus élevés des dix communes de l'Ile de Ré,
 - o mais a connu la 2^{ème} augmentation la plus faible : 13,21 % au total soit 0,83 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o reçoit des montants nets d'imposition les plus élevés du canton Nord,
 - o et a enregistré la 2^{ème} plus faible hausse : 111,33 % soit 5,11 % par an.

VI.2.2.2 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties



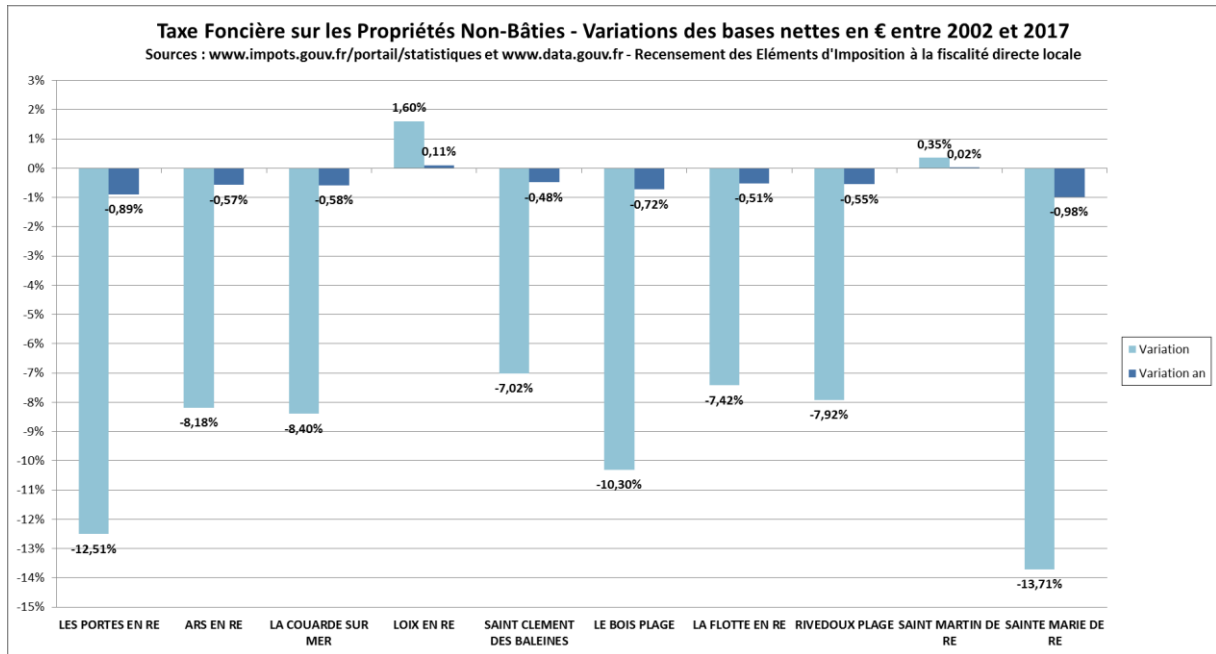
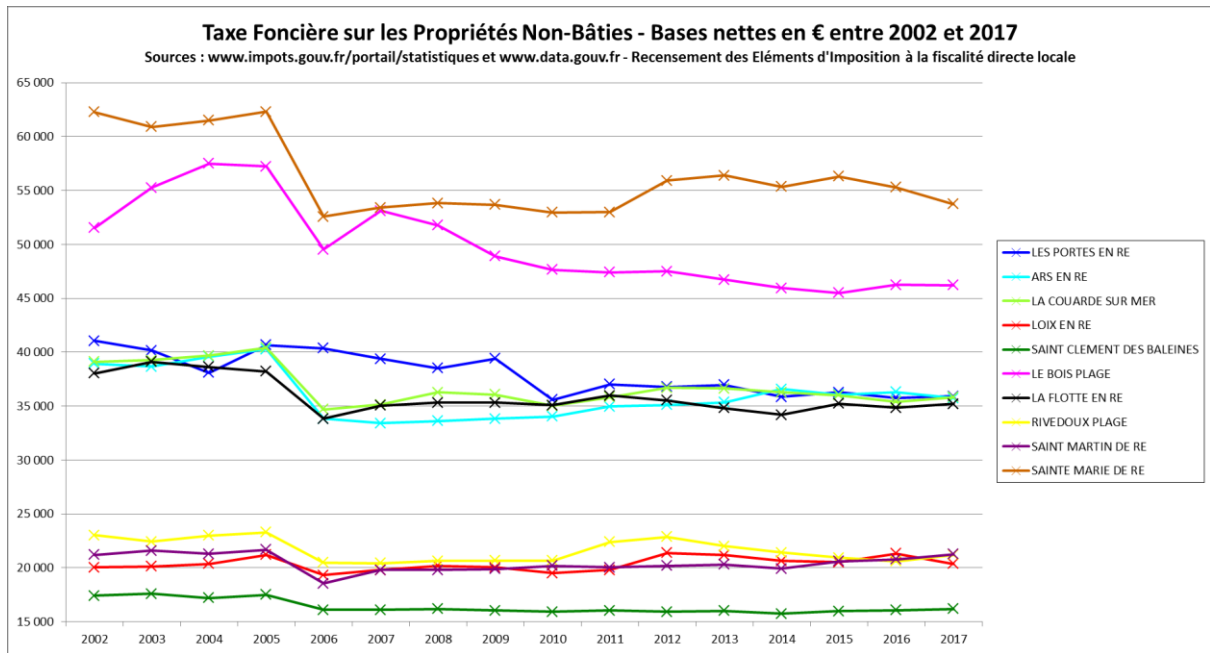


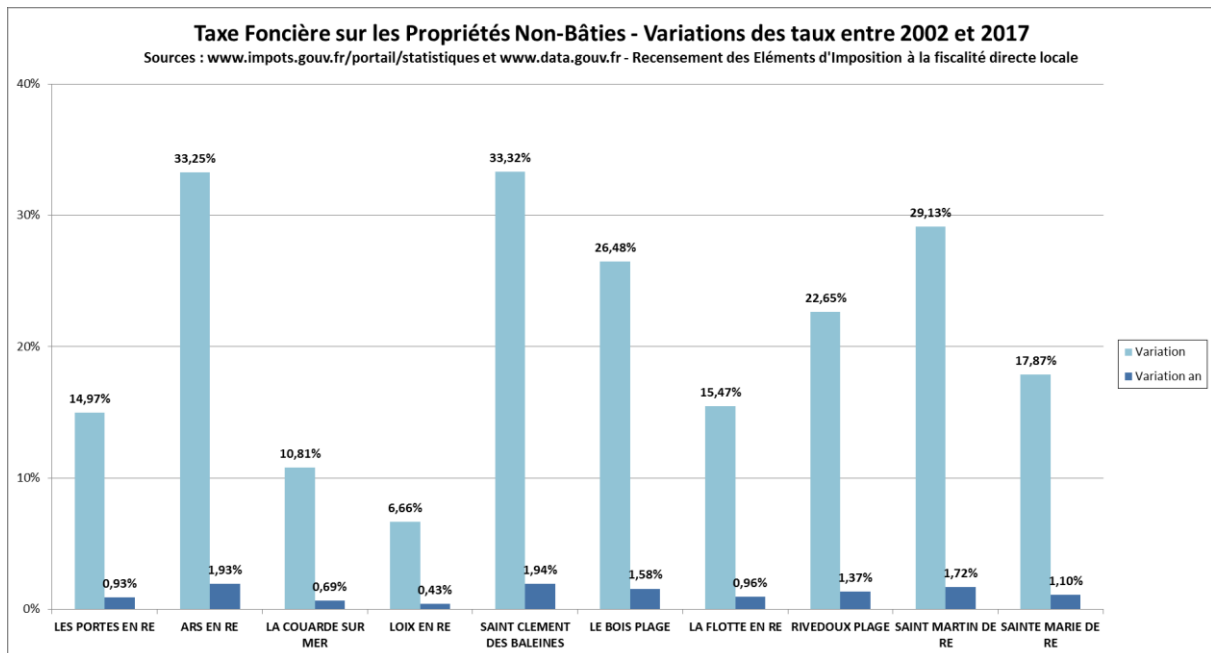
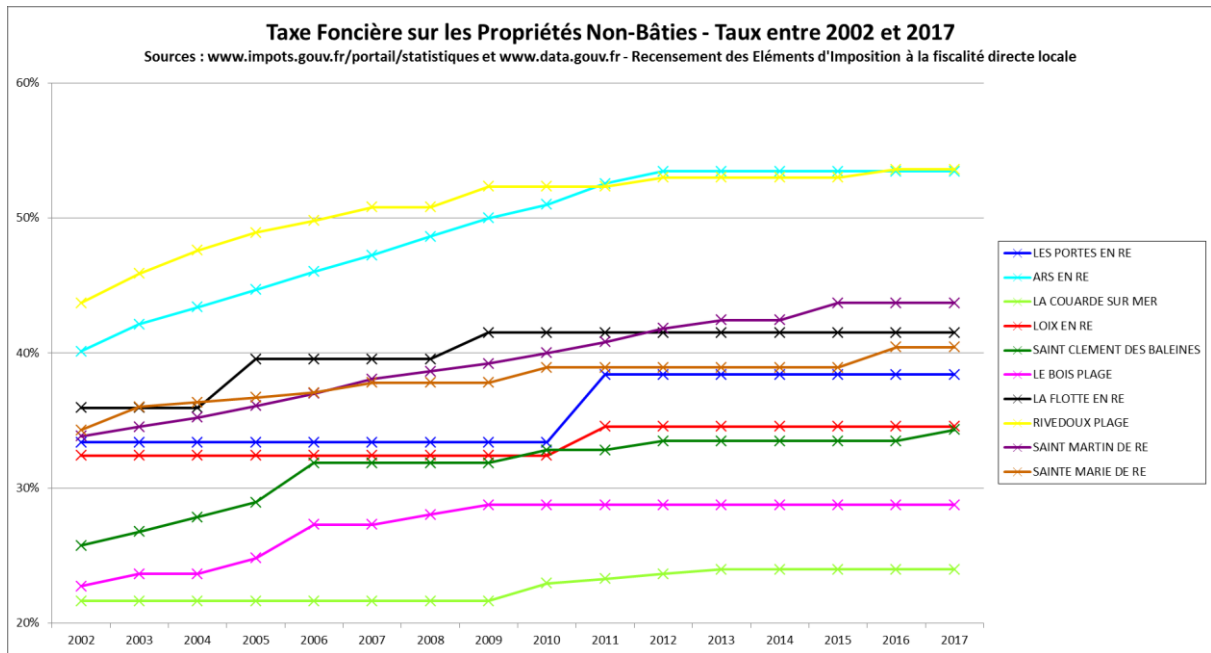


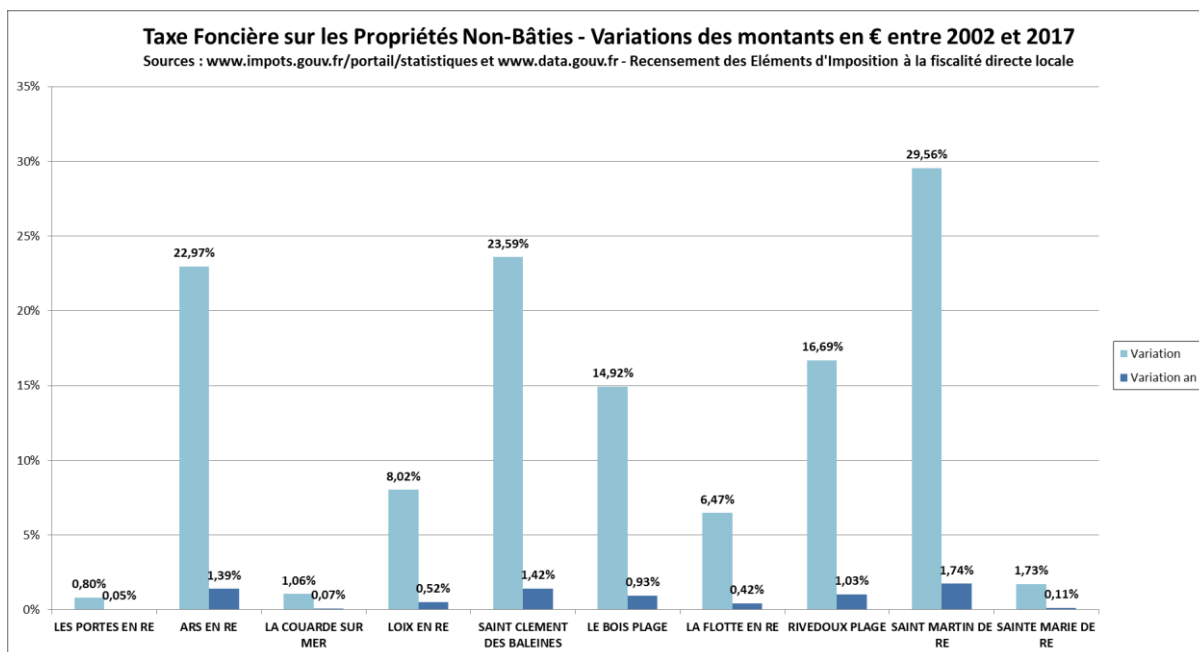
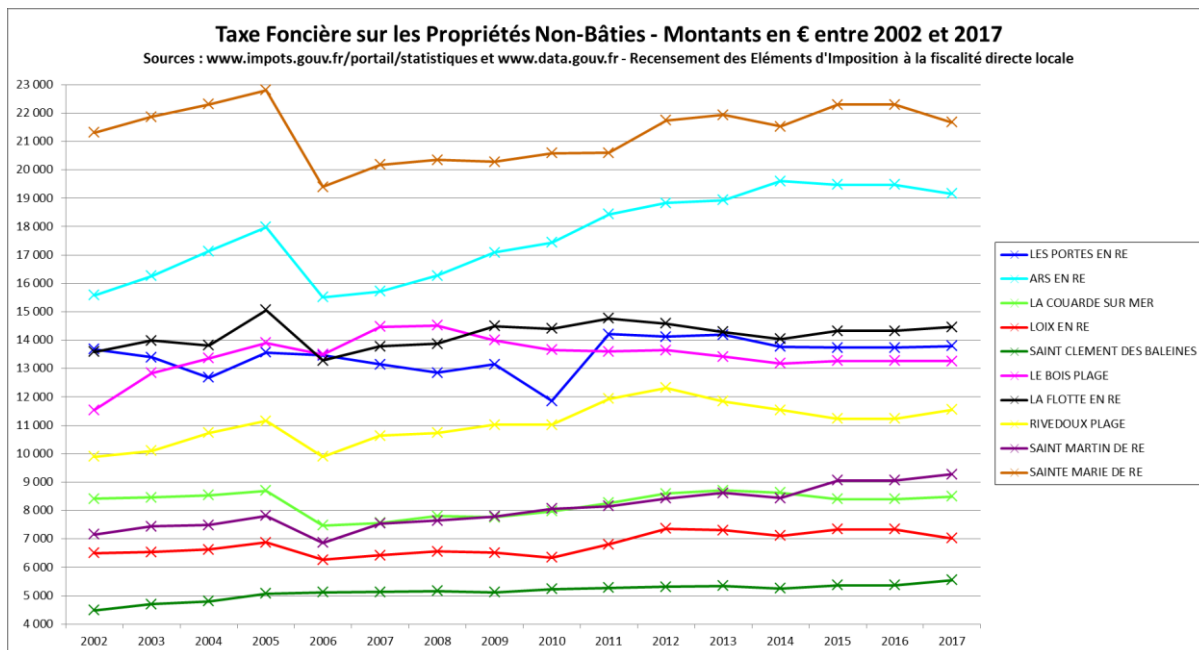
Sur la période étudiée, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- concernant les bases nettes d'imposition :
 - o a des bases nettes d'imposition les plus élevées du canton Nord,
 - o bases qui ont augmentées dans la moyenne des autres communes de l'île de Ré : 78,51 % soit 3,94 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a des taux d'imposition plutôt élevés par rapport à ceux des autres communes de l'île de Ré,
 - o mais a connu la plus faible augmentation : 13,27 % au total soit 0,83 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o reçoit des montants nets d'imposition plutôt élevés par rapport à ceux des autres communes de l'île de Ré,
 - o mais a enregistré la plus faible augmentation : 102,19 % soit 4,81 % par an.

VI.2.2.3 Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties







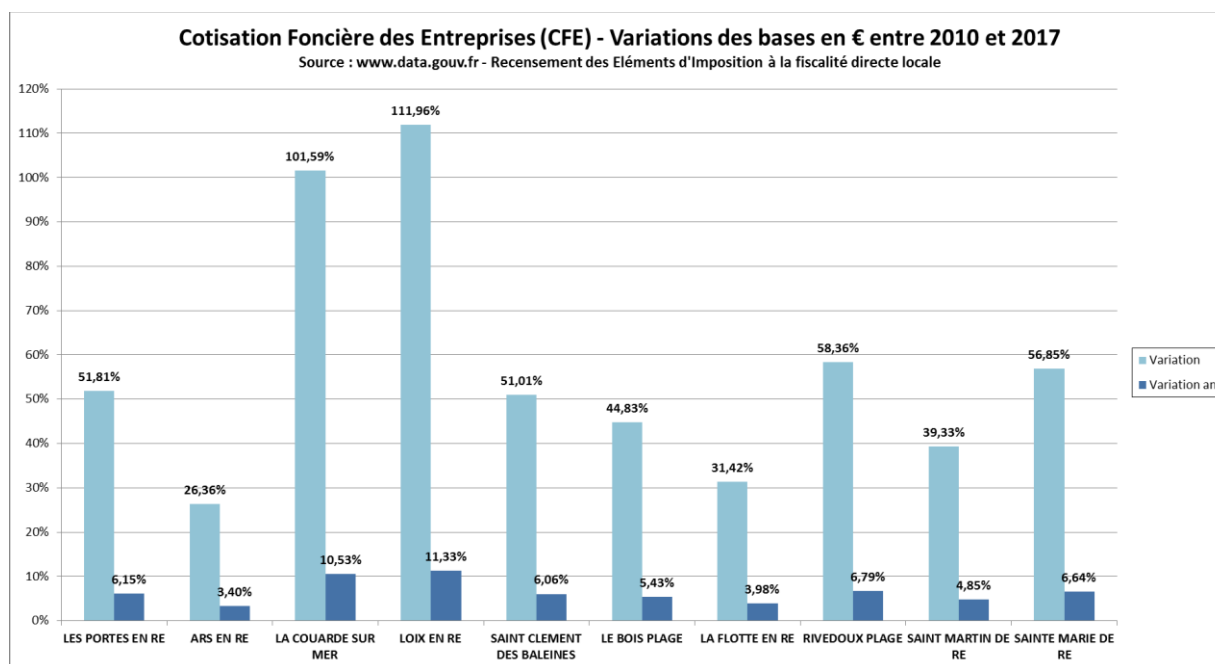
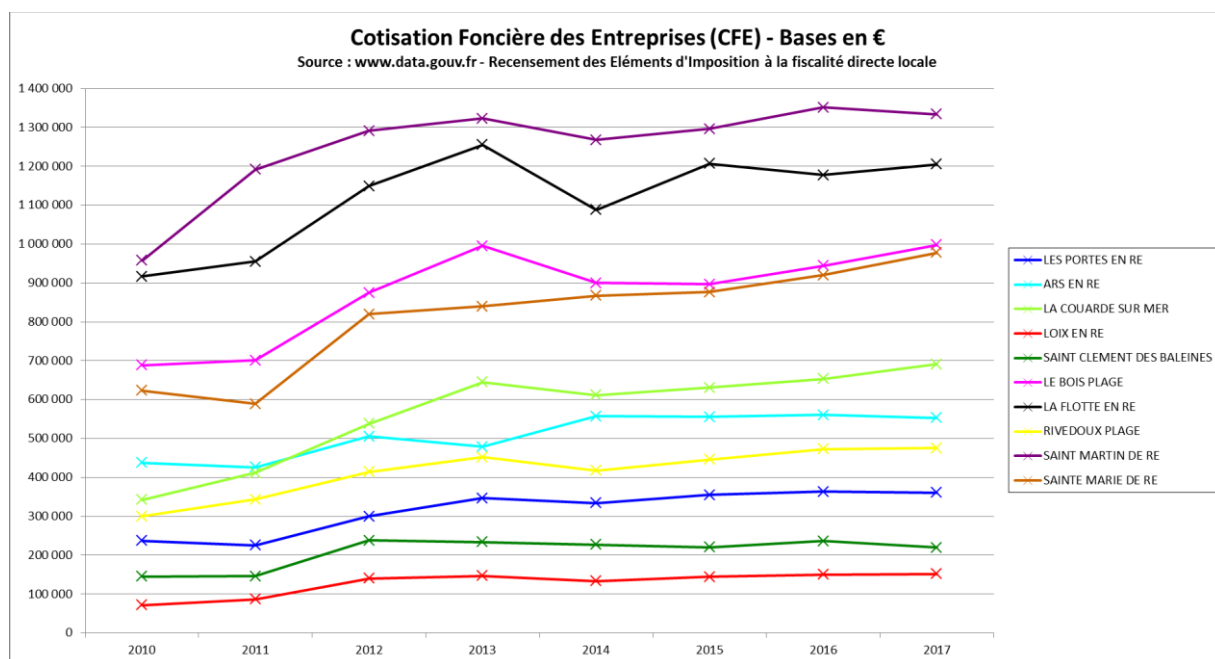
Sur la période étudiée, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- concernant les bases nettes d'imposition :
 - o a les bases d'imposition les plus élevées des communes du canton Nord avec la commune des Portes-en-Ré,
 - o et a enregistré une baisse intermédiaire par rapport aux autres communes de l'île de Ré : - 8,41 % soit - 0,58 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a les taux d'imposition les plus faibles de l'île de Ré,
 - o et a connu la 2^{ème} augmentation la plus faible : 10,81 % au total soit 0,69 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o reçoit des montants nets d'imposition plutôt faibles par rapport à ceux des autres communes de l'île de Ré,
 - o montants quasiment stables : 1,06 % soit 0,07 % par an.

VI.2.2.4 Cotisation Foncière des Entreprises

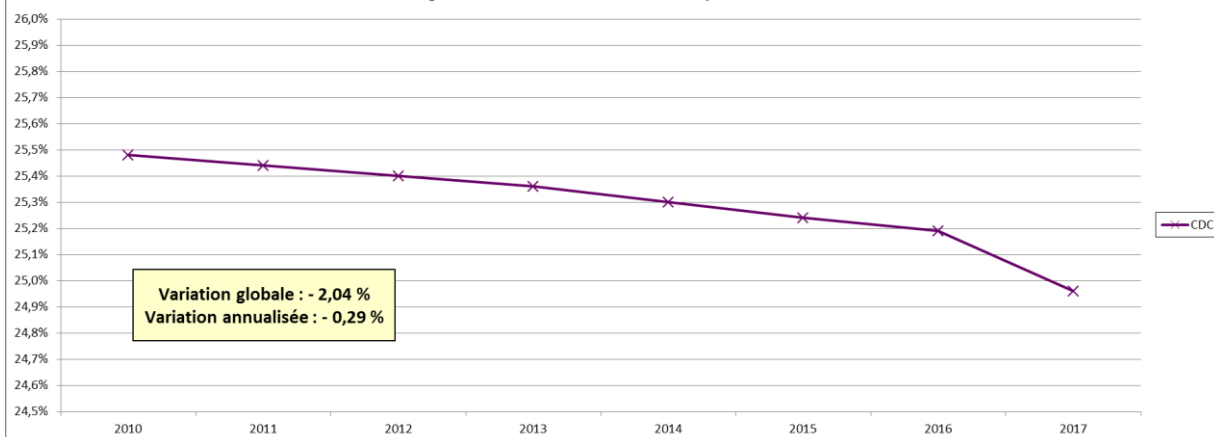
La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), composante avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis reversée aux dix communes dans la cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), et son taux est voté, chaque année, en Conseil Communautaire.



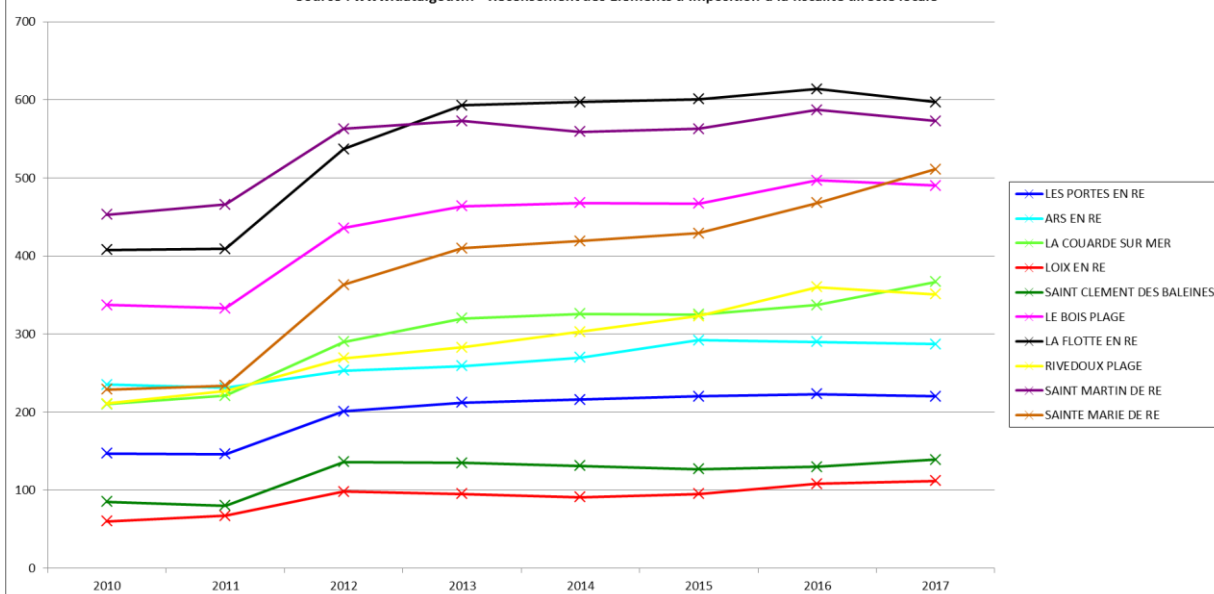
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Taux entre 2010 et 2017

Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale



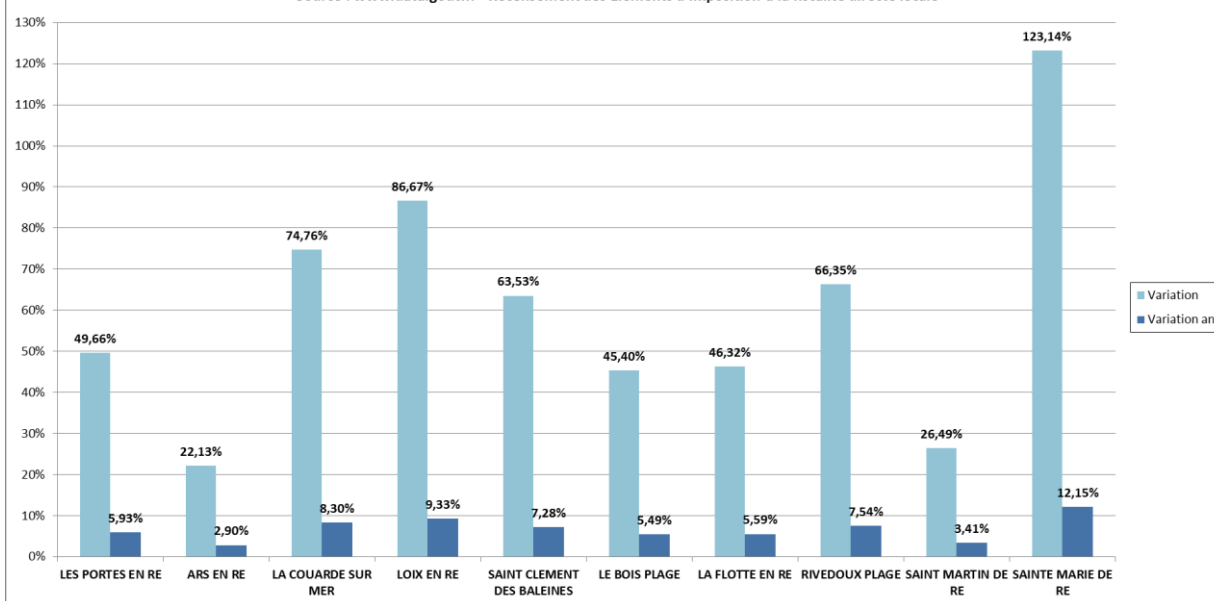
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Nombre d'assujettis

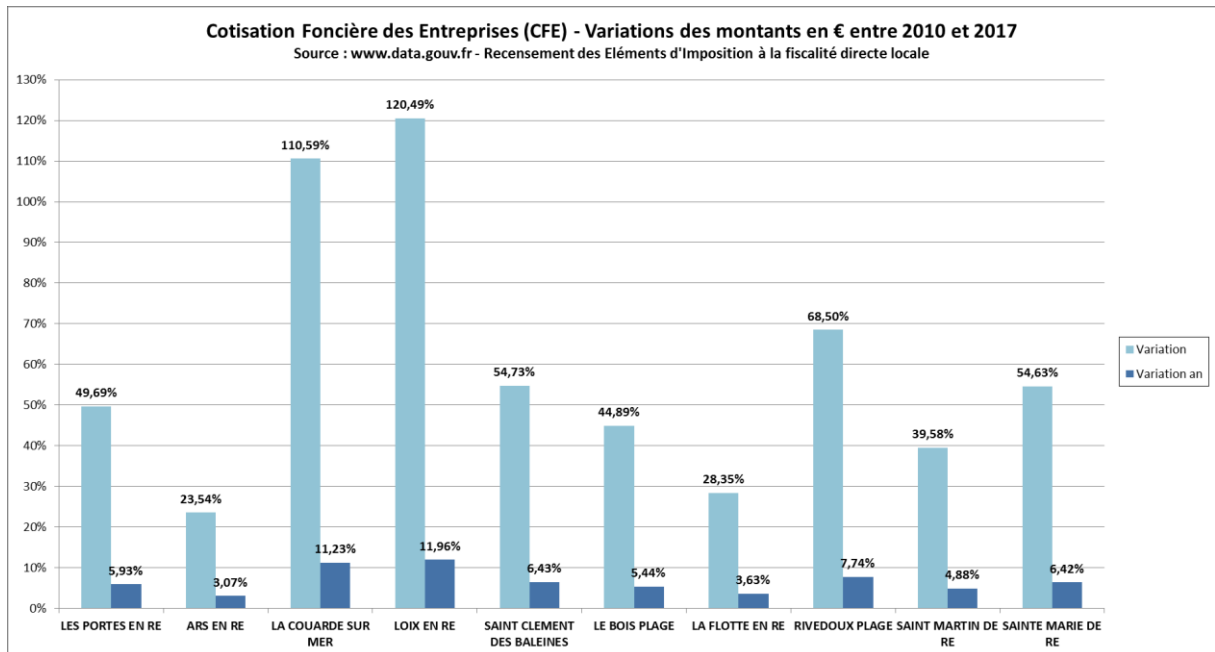
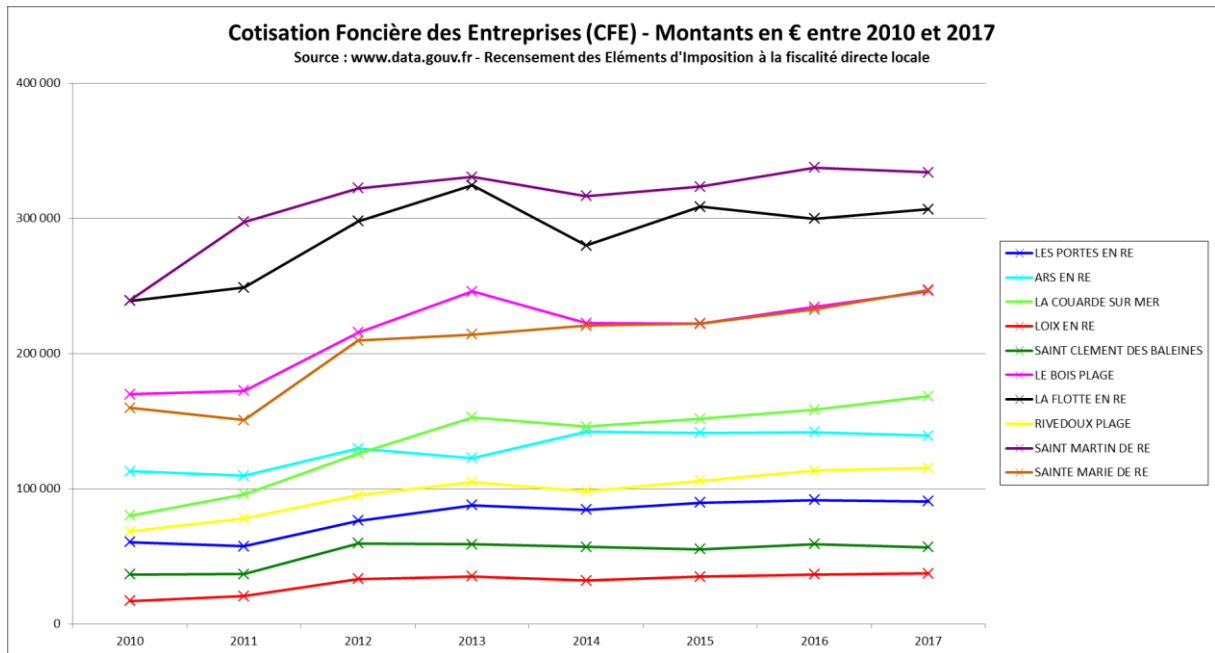
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale



Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Variations du nombre d'assujettis entre 2010 et 2017

Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





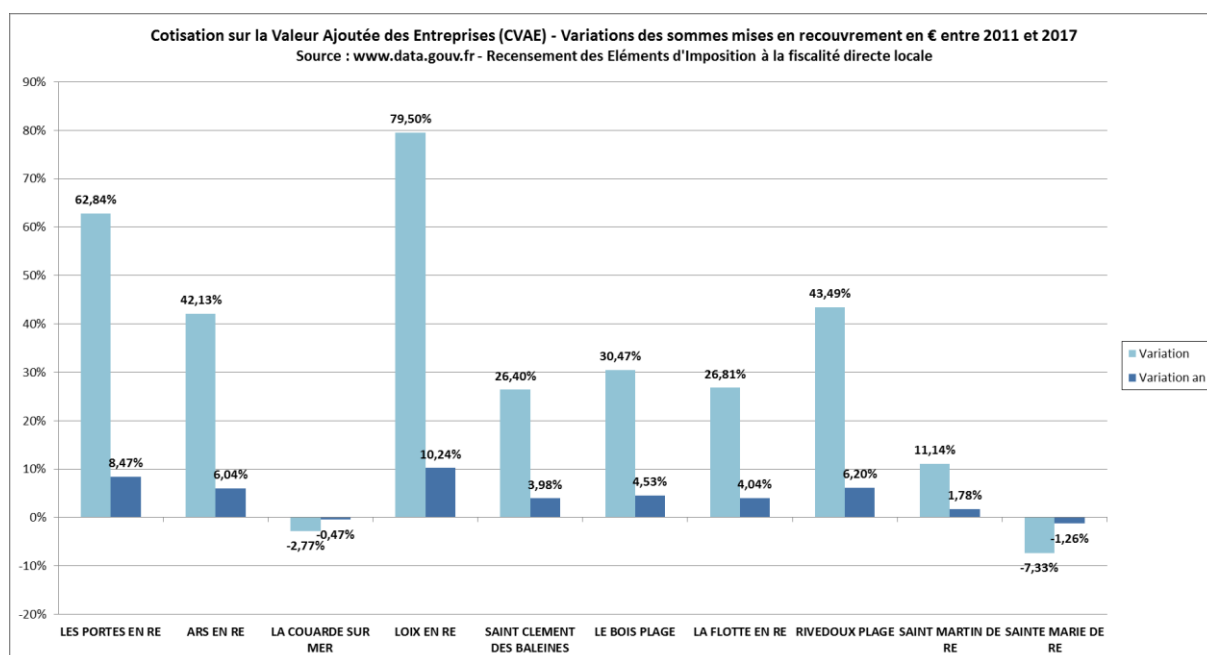
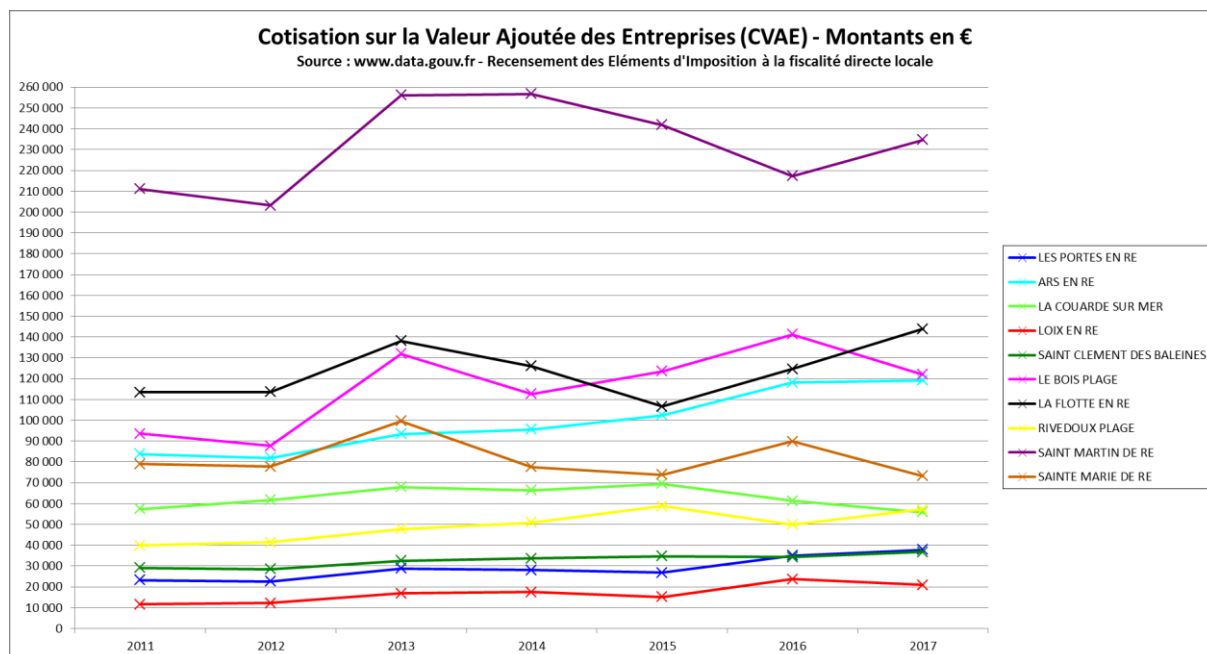
Sur la période étudiée, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- concernant les bases d'imposition :
 - o a les bases d'imposition les plus élevées du canton Nord,
 - o et a enregistré la 2^{ème} plus forte hausse par rapport aux autres communes de l'île de Ré : 101,59 % soit 10,53 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de - 2,04 % soit - 0,29 % par an,
- concernant le nombre d'assujettis :
 - o a les nombres d'assujettis plus élevés du canton Nord,
 - o et a enregistré une progression plutôt élevée par rapport aux autres communes de l'île de Ré : 74,76 % soit 8,30 % par an.
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o a les montants nets d'imposition les plus élevés du canton Nord depuis 2013,
 - o et a enregistré la 2^{ème} plus forte hausse par rapport aux autres communes de l'île de Ré : 110,59 % soit 11,23 % par an.

VI.2.2.5 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis reversée aux dix communes dans la cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).



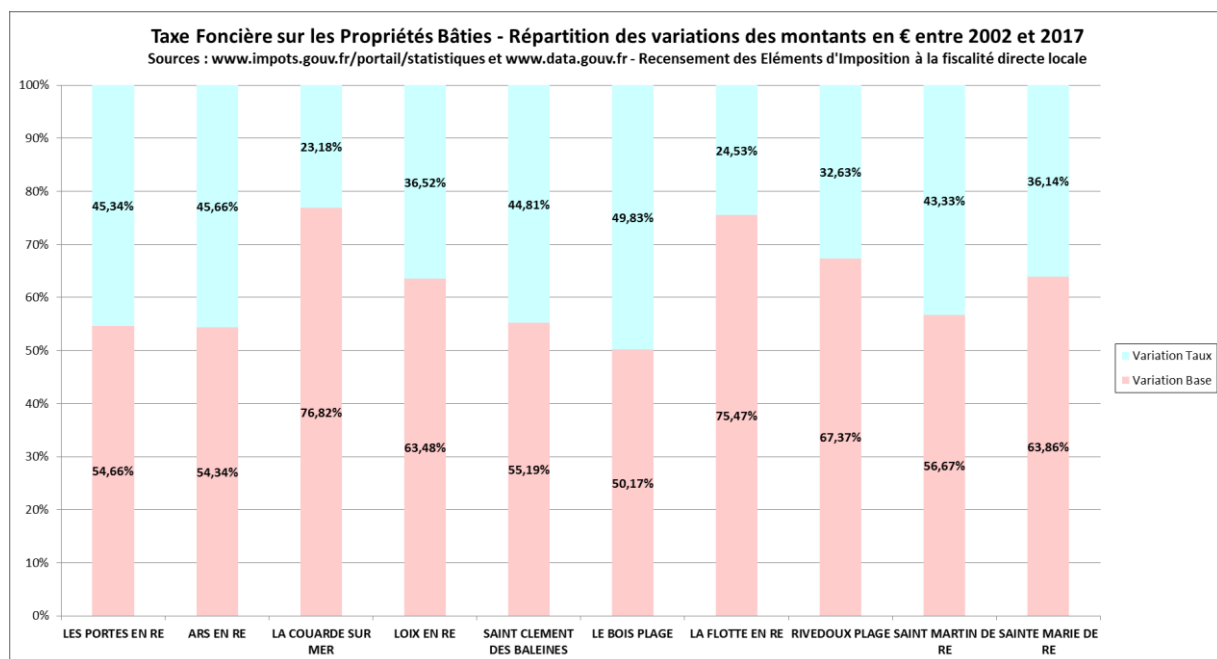
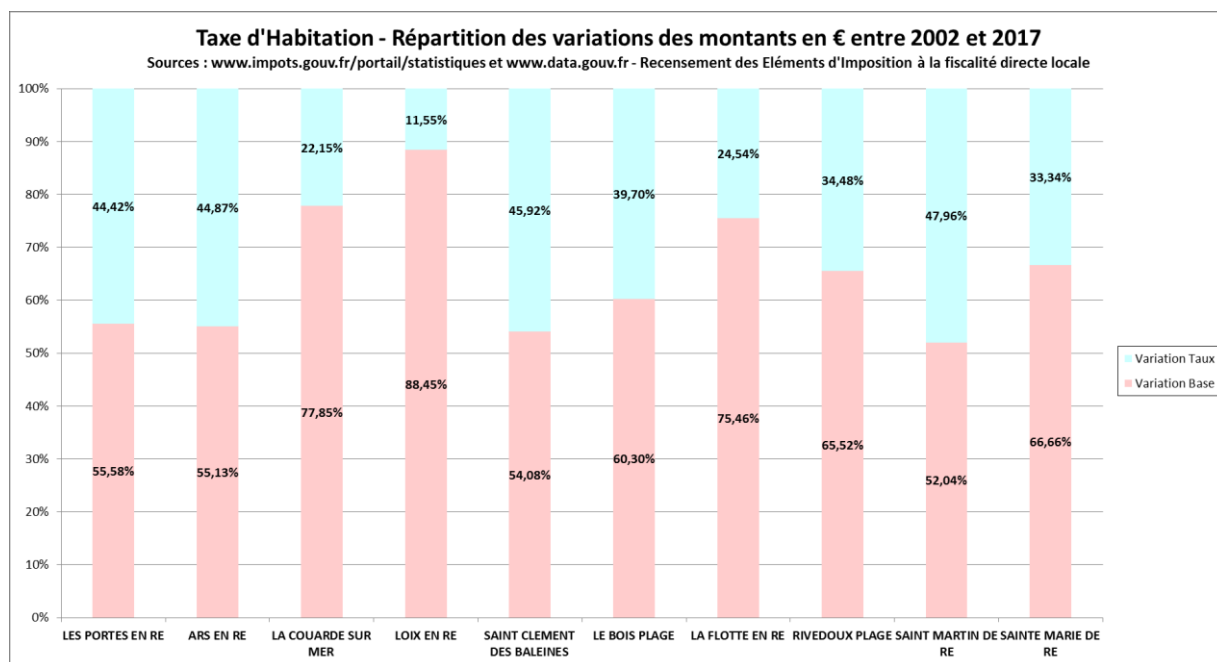
Sur la période étudiée, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- a des sommes mises en recouvrement plutôt élevées par rapport aux autres communes du canton Nord et plutôt faibles par rapport aux autres communes de l'Île de Ré,
- et, avec la commune de Sainte-Marie-de-Ré, a été la seule à enregistrer une baisse : - 2,77 % soit - 0,47 % par an.

VI.2.3 Analyse

Il est intéressant de regarder, pour les deux principales taxes auxquelles sont soumis les particuliers, à savoir la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la répartition de

l'augmentation des montants collectés entre l'augmentation due aux bases d'imposition et l'augmentation due aux taux d'imposition.



On constate que, pour la commune de La Couarde-sur-Mer, les répartitions sont déséquilibrées :

- avec 77 % environ des augmentations globales dues à l'augmentation des bases d'imposition
- et 23 % environ dues à l'augmentation des taux d'imposition.

VI.2.4 Commentaires

VI.2.4.1 Fiscalité des particuliers

Comme nous l'avons déjà indiqué les « impôts locaux » constituent la source principale de recettes de la commune de La Couarde-sur-Mer.

Ainsi dans le Compte Administratif de 2017 :

- l'article « 7311 – Contributions directes » représente 47 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement,
- à l'intérieur de l'article « 73 – Impôts et taxes » (2 137 k€) :
 - o l'article « 7311 – Contributions directes » représente 65,3 %,

- l'article « 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés » représente 0,1 %,
- l'article « 73211 – Attribution de compensation » représente 16,8 % dont 13,6 % au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique et 3,2 % au titre du Tourisme,
- l'article « 7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés » représente 0,0 %,
- l'article « 7336 – Droits de place » représente 3,4 %,
- l'article « 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » représente 14,2 %.

En matière de fiscalité touchant plus particulièrement les résidents :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties reste un impôt marginal,
- la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties représentent, en 2017 :
 - plus de 99 % du trio Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties,
 - et plus de 67 % si on y rajoute la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

L'impact de la réforme des impôts locaux envisagée par le Gouvernement devra donc être suivi et analysé avec attention par l'équipe municipale.

Votre association ne manquera pas, de son côté, de produire tous les documents et toutes les études utiles à la compréhension de cette réforme et à ses conséquences sur les comptes de la commune.

VI.2.4.2 Fiscalité des professionnels

En matière de fiscalité des professionnels, l'attribution de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique représente, en 2017 :

- 13,6% de l'article « 73 – Impôts et taxes »,
- et plus généralement 10,0 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement.

Si ces pourcentages restent modestes :

- l'évolution, globalement à la hausse, de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), et notamment du nombre d'assujettis, est un signe positif pour la commune de La Couarde-sur-Mer,
- la légère baisse du produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), pour laquelle nous n'avons à ce jour pas d'explication à présenter, reste un signe à explorer.

La présence d'une zone artisanale et d'un nombre significatif d'entreprises sur le territoire de la commune ne sont, bien entendu, pas étrangers à ces bons chiffres.

La commune de La Couarde-sur-Mer possède donc déjà des atouts dans le maintien d'une activité économique pérenne, notamment en dehors de la période estivale, pour avoir un village attractif et vivant toute l'année.

VII. DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

VII.1 Répartition moyenne des dépenses courantes de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2010 – 2017, la répartition moyenne des dépenses courantes de fonctionnement de la commune de La Couarde-sur-Mer (donc hors budgets annexes et sans tenir compte des atténuations de produits) et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419)	986	55%	19%
65 AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	226	13%	0%
61 SERVICES EXTERIEURS	284	16%	18%
60 ACHATS NON-STOCKABLES	178	10%	-1%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	96	5%	16%
63 IMPOTS ET TAXES	34	2%	-13%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	1	0%	-72%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	1 805	100%	14%

On constate, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les charges de personnel représentent la majeure partie des charges courantes de fonctionnement soit en moyenne, pour la commune de La Couarde-sur-Mer, de 2010 à 2017, plus de la moitié.

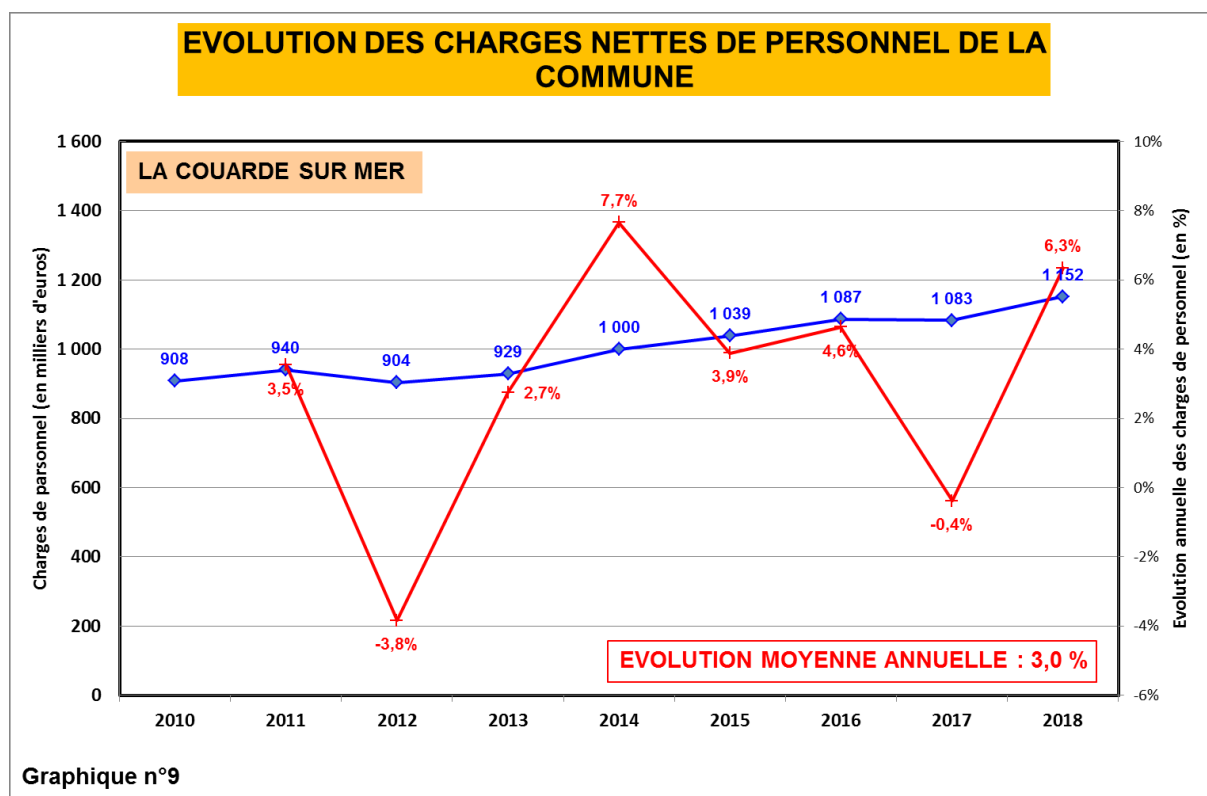
D'autre part, si on compare les dépenses courantes de fonctionnement de 2017, enregistrées dans le Compte Administratif de la commune, aux dépenses courantes de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2010 et 2017 on obtient les éléments suivants :

	2017 réel		2017 calculé avec inflation	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419)	1 083	56%	969	53%
65 AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	221	11%	236	13%
61 SERVICES EXTERIEURS	306	16%	277	15%
60 ACHATS NON-STOCKABLES	184	10%	200	11%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	109	6%	101	6%
63 IMPOTS ET TAXES	25	1%	30	2%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	0	0%	0	0%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	0	0%
TOTAL DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	1 928	100%	1 813	100%

Globalement le total des charges courantes de fonctionnement réelles et calculées en tenant compte de l'inflation sont assez proches, ce qui a tendance à signer une maîtrise de ces dépenses.

Ce constat, plutôt rare, doit être porté au crédit des équipes municipales et pourrait avantageusement inspirer d'autres collectivités locales de l'île de Ré.

VII.2 Charges de personnel

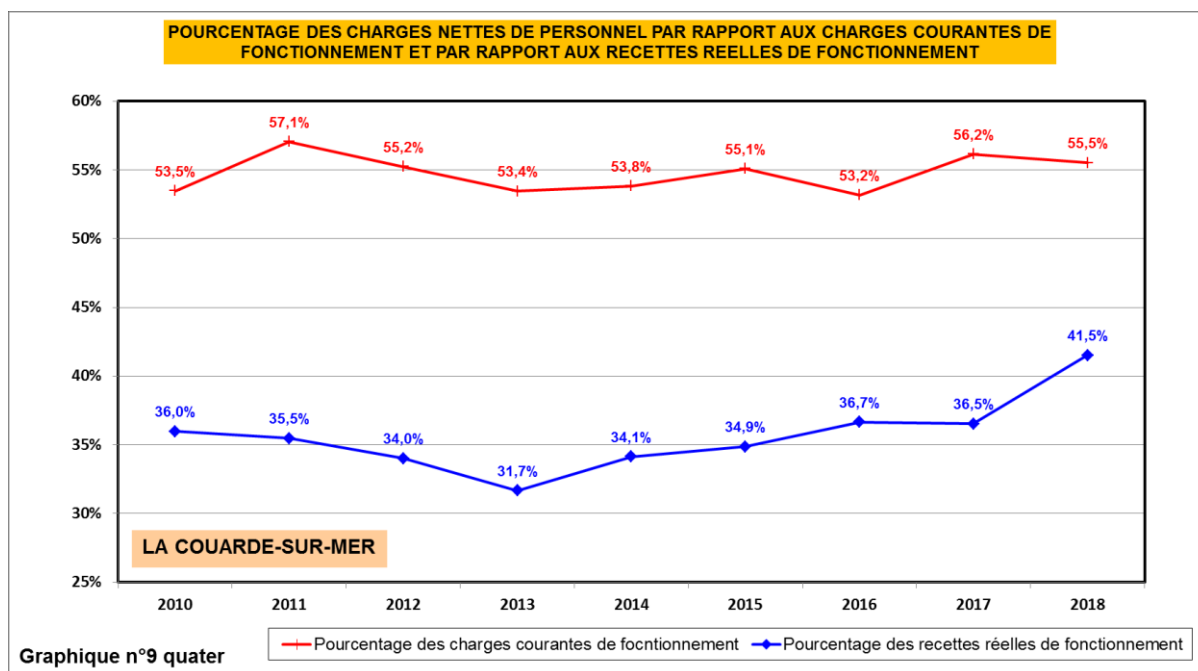


La hausse de ces charges de personnel n'a pas été constante entre 2010 et 2017, connaissant deux baisses en 2012 (- 3,8 %) et en 2017 (- 0,4 %).

Le Budget Primitif 2018 annonce, quant à lui, la 2^{ème} plus forte hausse de la période à 6,3 % : il faut espérer que, dans le mouvement de 2017, cette hausse ne se réalise pas ou, qu'au pire, elle soit surévaluée !

De plus, comme le montre le graphique ci-dessous :

- le rapport entre les charges nettes de personnel et le total des charges courantes de fonctionnement est plutôt stable, oscillant autour de 55 %,
- le rapport entre les charges nettes de personnel et le total des recettes réelles de fonctionnement s'il avait connu une phase de décroissance entre 2010 et 2013, connaît une phase de croissance depuis cette date.



Ainsi pour la commune de La Couarde-sur-Mer, les charges nettes de personnel semblent plutôt maîtrisées même si elles demeurent à un niveau assez élevé en pourcentage des charges courantes de fonctionnement.

Il conviendra également de les maintenir à un niveau raisonnable proportionnellement aux recettes réelles de fonctionnement comme cela était le cas par le passé.

Par ailleurs deux questions restent en suspens, comme pour toutes les autres communes du Nord de l'Île de Ré :

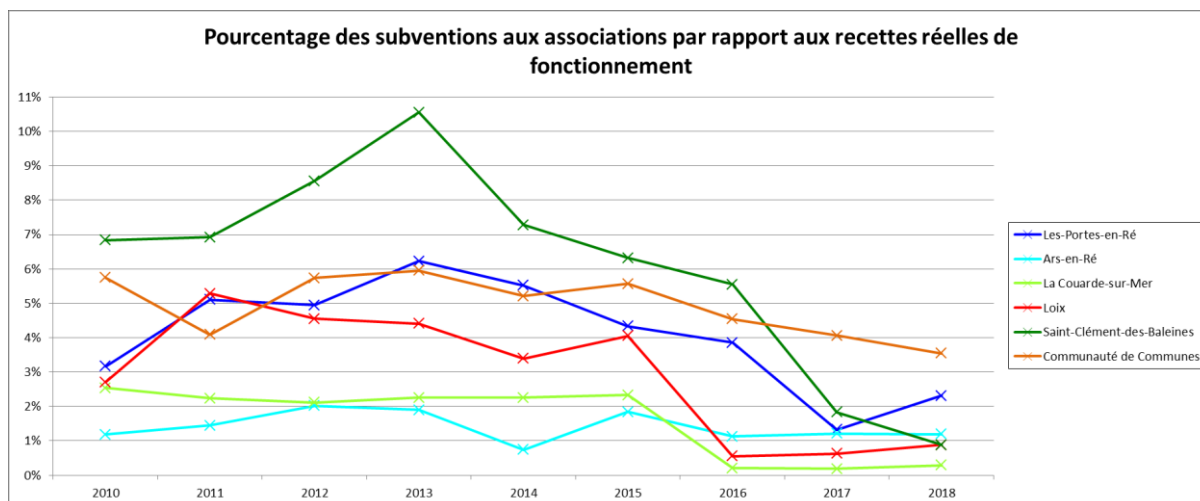
- sur une période comparable, 2009 / 2018, la hausse annuelle moyenne des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes, a été de 14 % ; on est donc en droit de se demander :
 - o pourquoi les charges de personnel de la commune de La Couarde-sur-Mer n'ont pas diminuées en valeur absolue ou, à défaut, n'ont pas connues une hausse moyenne annuelle plus faible,
 - o et de ce fait si elles sont réellement maîtrisées ?
- l'impact des charges de personnel dans les comptes de la commune est-il compatible avec l'évolution des recettes de fonctionnement (baisse des dotations de l'Etat, réforme de la fiscalité locale...)?

Autant de questions que nous ne manquerons pas de poser à l'équipe municipale.

VII.3 Subventions aux associations

Les attributions de subventions aux associations pouvant être l'objet de certaines dérives elles doivent être suivies et parfois contrôlées.

Pour la période de 2010 à 2018 les rapports entre les « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » (article 6574) et les recettes réelles de fonctionnement pour les cinq communes du Nord de l'Île de Ré et la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont les suivants :



Dans une tendance générale à la modération, la commune de La Couarde-sur-Mer se montre plutôt économe, notamment depuis 2016, avec les associations qu'elle soutient, par rapport aux autres communes du Nord de l'île de Ré.

Pour information les pourcentages très élevés, concernant la commune de Saint-Clément-des-Baleines jusqu'en 2016, étaient dus au soutien financier qu'elle apportait à son équipe de basket-ball (USV Ré Basket) aujourd'hui disparue.

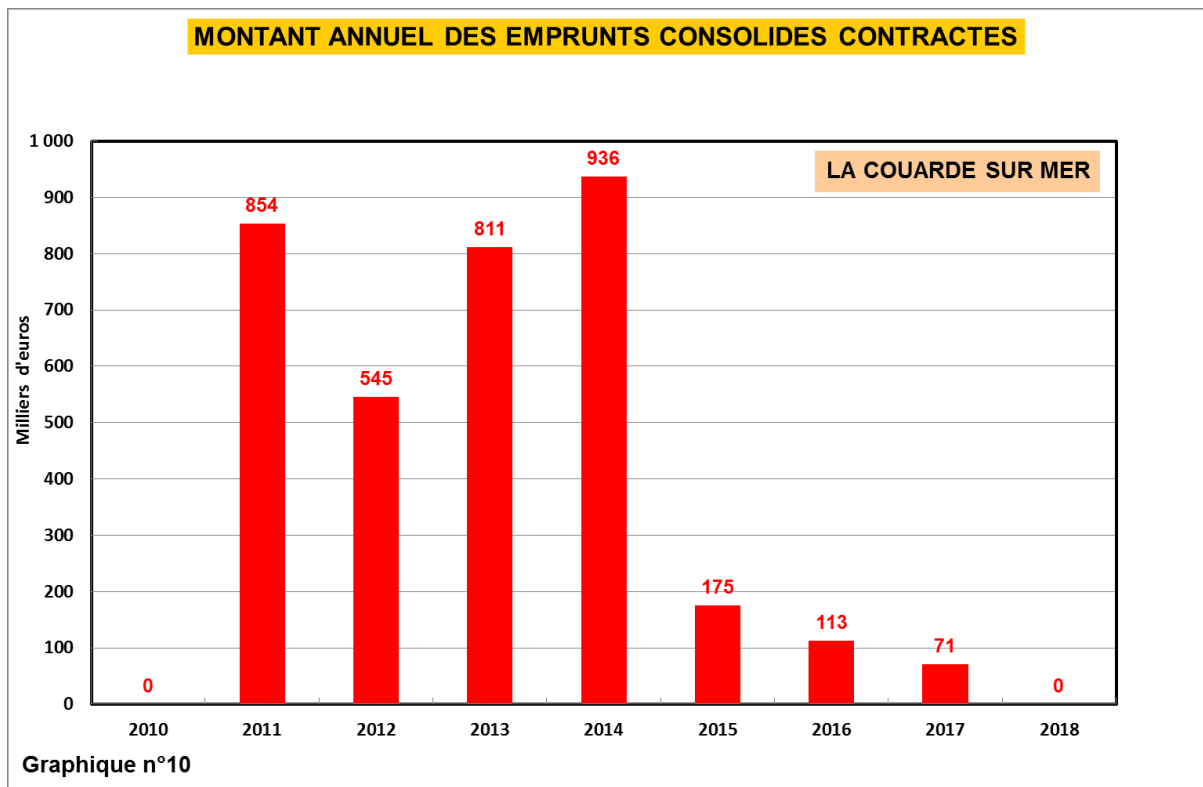
La liste des bénéficiaires, portée à l'annexe IV B1.7 du Compte Administratif 2017 de la commune de La Couarde-sur-Mer, est la suivante ; pour le Budget Primitif 2018 les éléments sont tirés du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2018, les éléments en notre possession étant vierge sur ce sujet :

Nom des bénéficiaires	CA 2017	BP 2018
Personnes de droit privé	5 500,00	5 300,00
Associations	5 500,00	5 300,00
Club de l'Amitié	3 200,00	2 500,00
Harmonie municipale	2 000,00	2 500,00
Anciens Combattants	300,00	300,00
Personnes de droit public	205,00	0,00
Départements	205,00	0,00
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 17	160,00	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 79	45,00	
TOTAL GENERAL	5 705,00	5 300,00

Pour information la somme portée au débit de l'article « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » dans le Budget Primitif 2018 de la commune est de 8 000 €.

VIII. EMPRUNTS

Les montants annuels réellement empruntés sur la période de 2010 à 2017, et prévisionnel pour l'année 2018, par la commune pour son budget général et ses budgets annexes, sont les suivants :



On notera les montants empruntés très importants des années 2011, 2012, 2013 et 2014.

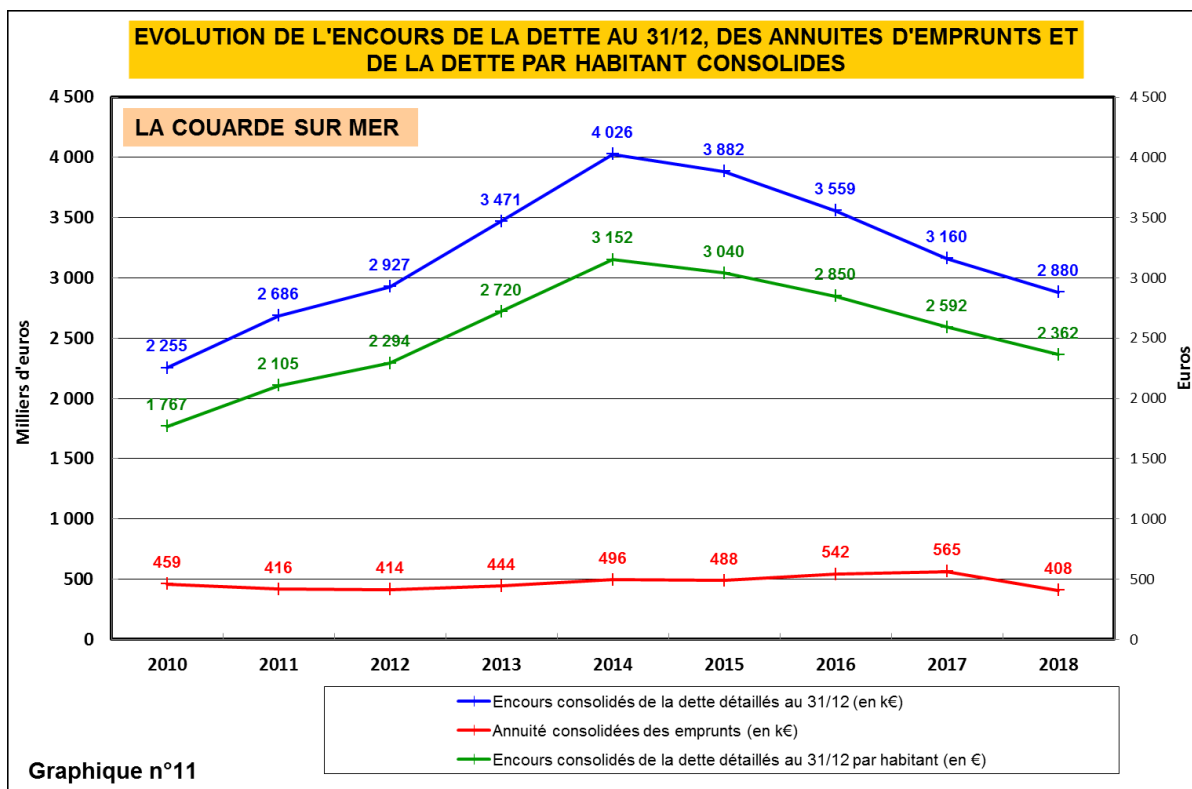
IX. EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS

IX.1 Endettement consolidé

IX.1.1 Evolution

Le graphique ci-dessous indique l'évolution :

- de l'encours de la dette,
- des annuités de remboursement de cette dette,
- de la dette par habitant.



La courbe bleue (Encours de la dette consolidée au 31/12) et la courbe rouge (Annuité des emprunts consolidés) sont exprimées en milliers d'euros et leur ordonnée est à gauche ; la courbe verte (Encours de la dette consolidée au 31/12 par habitant) est exprimée en euros et son ordonnée est à droite.

On distingue, pour les encours, deux périodes différentes :

- une période de hausse entre 2010 et 2014,
- une période de baisse à partir de 2015.

Pour les annuités, les évolutions sont plus contrastées :

- baisse de 2010 à 2012,
- hausse en 2013, puis 2014,
- légèrement baisse en 2015,
- reprise de la hausse jusqu'en 2017,
- baisse significative prévue en 2018.

IX.1.2 Contrôle

Dans les Comptes Administratifs ou le Budget Primitif on peut vérifier que l'évolution de l'encours suit bien la règle du calcul classique :

Dettes fin année (N) = Dettes fin année (N-1) – remboursement du capital année (N) + montant des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'année (N).

Pour la commune de La Couarde-sur-Mer il existe un décalage dans l'enregistrement des opérations d'emprunt bancaire :

- l'annexe IV A 2.2 des Budgets Primitifs et les Comptes Administratifs ne les fait apparaître que l'année où les remboursements débutent,
- *a contrario* ces opérations sont enregistrées en recettes d'investissement dès leur signature.

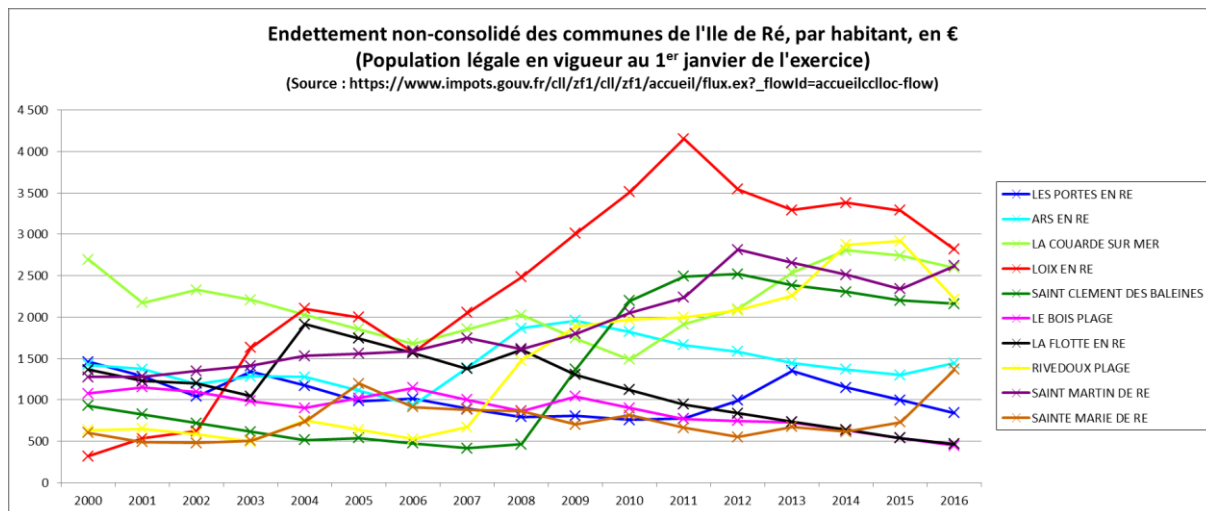
Ceci explique les différences que votre association constate régulièrement.

On peut également regarder la concordance entre les montants indiqués aux annexes IV A2 des Comptes Administratifs et dans la comptabilité publique (site Internet de l'administration reprenant les comptes des collectivités : <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex?flowId=accueilcclloc-flow>).

Pour la commune de La Couarde-sur-Mer on constate des décalages systématiques, pour lesquels nous ne manquerons pas de demander des explications à l'équipe municipale.

IX.2 Endettement non-consolidé

Pour mémoire nous avons fait paraître dans la « Lettre de l'Association » datée de Mai 2018 une étude sur l'endettement non-consolidé des dix communes de l'île de Ré avec le graphique ci-dessous (que vous pouvez retrouver sur notre site Internet à l'adresse : http://adc-lesportes.com/images/pdf/ACNIR_201805_Lettre_Association) :



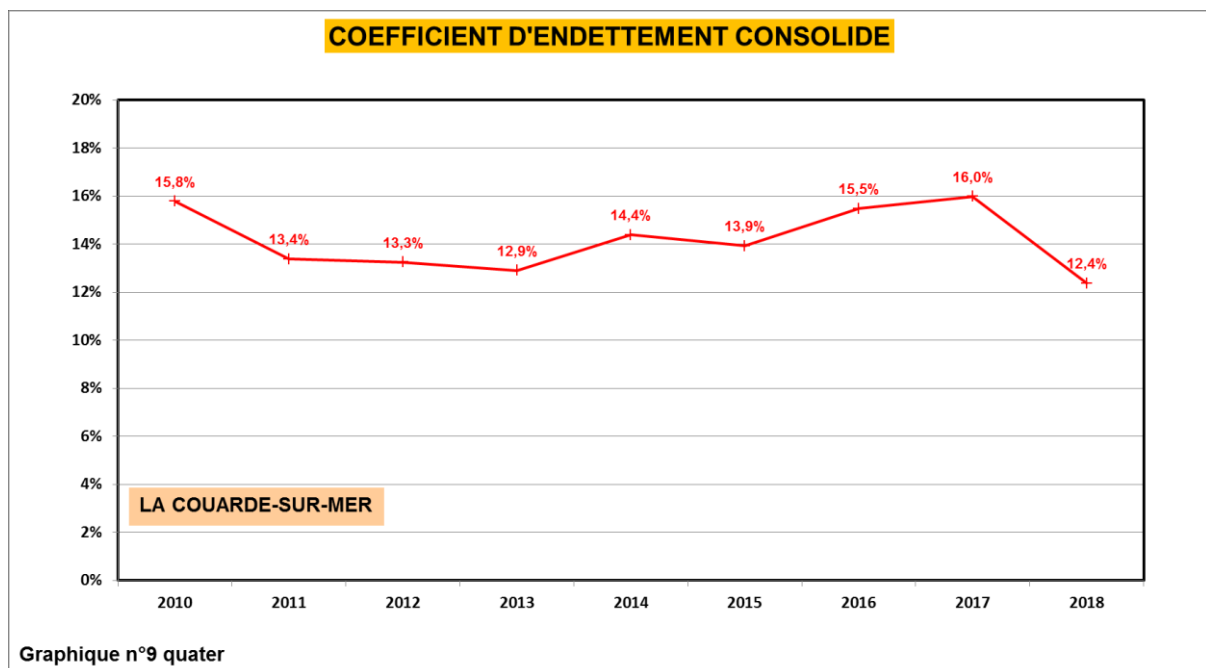
Comme nous l'écrivions à l'époque « l'endettement porté par les Budgets Annexes peut être très significatif et fausser ces données non consolidées ».

Pour la commune de La Couarde-sur-Mer se phénomène existe et il est donc impératif que l'équipe municipale garde une vision globale de son endettement quels que soient les budgets annexes et leur nombre.

IX.3 Coefficient d'endettement consolidé

Le coefficient d'endettement consolidé correspond au rapport entre les annuités de la dette consolidées (intérêts plus capital) et les recettes réelles de fonctionnement consolidées.

Il montre quelle est la part des recettes réelles consolidées utilisée chaque année au remboursement de la dette.



Ce coefficient est plutôt stable oscillant autour de sa moyenne située vers 14 %.

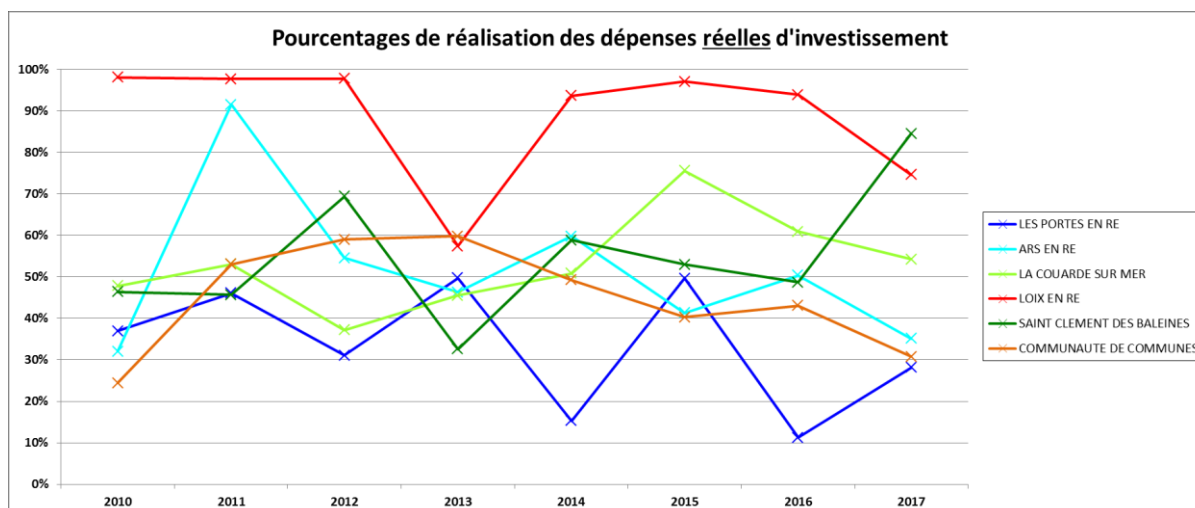
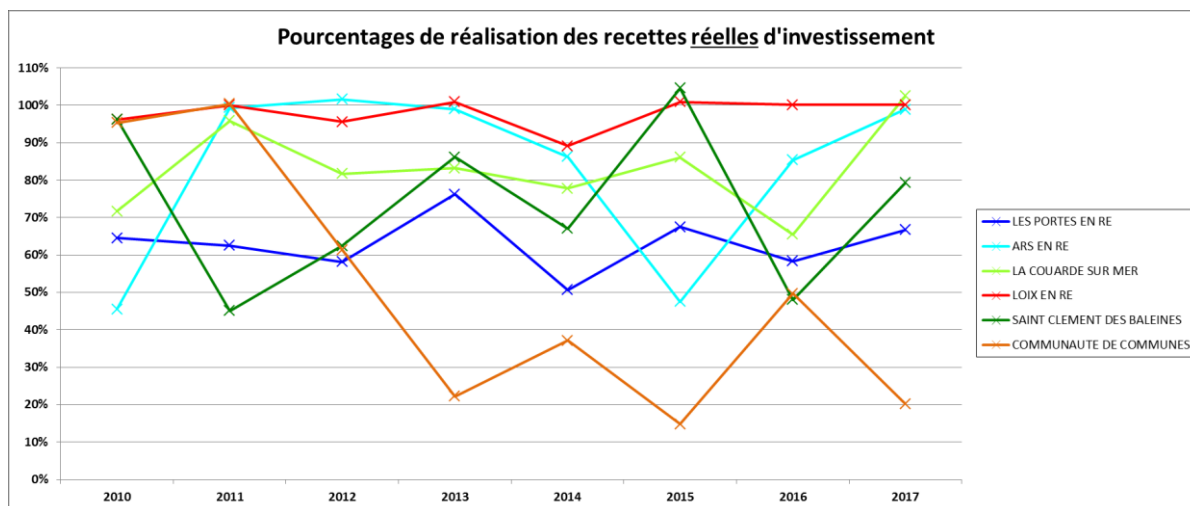
X. INVESTISSEMENTS

X.1 Réalisation des budgets d'investissements

Chaque année les recettes et les dépenses prévisionnelles d'investissement sont inscrites et votées dans le Budget Primitif.

L'année suivante, les recettes d'investissement effectivement reçues et les dépenses d'investissement effectivement payées sont inscrites et votées dans le Compte Administratif.

On peut donc suivre, chaque année, le taux de réalisation de ces dépenses et de ces recettes d'investissement.



Pour la commune de La Couarde-sur-Mer, dans les Budgets Primitifs :

- les recettes réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont régulièrement surévaluées jusqu'à plus de 30 %,
- et les dépenses réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont systématiquement surévaluées de 25 à 65 %.

Il s'en suit que l'image donnée par les Budgets Primitifs des opérations d'investissement est erronée et permet de douter de la capacité des élus locaux à gérer ces opérations au plus près et au mieux des intérêts de la commune, et donc de ses résidents / contribuables.

A l'avenir cette question devrait constituer un point d'amélioration de la gestion par l'équipe municipale : elle pourra peut-être s'inspirer avantageusement de la pratique de la commune de Loix qui, si elle n'est pas parfaite, se distingue, sauf exception, par sa régularité et sa plus grande justesse.

X.2 Opérations d'équipement

Certains investissements sont détaillés dans des opérations d'équipement.

X.2.1 Réalisées en 2017

Pour l'année 2017, les opérations d'équipement de la commune de La Couarde-sur-Mer sont les suivantes :

N°	Intitulé	2017												
		Dépenses						Recettes						
		Budget	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Dépenses annulées	Budget	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Recettes annulées	
1002	Matériel services techniques	79 650,00	48 873,82	61%	30 776,18	13 300,00	17 476,18							
1003	Matériel services administratifs	33 320,00	19 022,92	57%	14 297,08	139,00	14 158,08							
1004	Matériel divers services	39 570,00	13 518,66	34%	26 051,34	5 226,00	20 825,34							
1005	Travaux bâtiments divers	375 220,00	207 799,35	55%	167 420,65	45 598,39	121 822,26	8 400,00	22 481,60	268%	-14 081,60			-14 081,60
1006	Travaux de V. R. D. divers	882 890,00	290 701,73	33%	592 188,27	188 235,41	403 952,86	12 300,00	22 375,00	182%	-10 075,00	10 000,00		-20 075,00
1007	Travaux plages	5 000,00	4 753,47	95%	246,53		246,53							
1008	Travaux E. P. SDEER	6 780,00	1 472,92	22%	5 307,08		5 307,08	2 000,00	2 087,88	104%	-87,88			-87,88
12	L'île aux Loisirs	6 420,00	492,89	8%	5 927,11	1 220,94	4 706,17							
120	Espace du marché du Mail	16 820,00	13 003,59	77%	3 816,41		3 816,41	501 500,00	501 511,24	100%	-11,24			-11,24
1201	Pôle santé et logements	4 500,00	3 514,63	78%	985,37		985,37							
1202	Halles	3 640,00	3 344,15	92%	295,85		295,85							
122	Gros travaux sur réseau pluvial	27 271,00		0%	27 271,00	22 200,00	5 071,00							
TOTAL		1 481 081,00	606 498,13	41%	874 582,87	275 919,74	598 663,13	524 200,00	548 455,72	105%	-24 255,72	10 000,00		-34 255,72

Les deux opérations d'équipement « n°1005 – Travaux bâtiments divers » et « n°1006 – Travaux V. R. D. divers », représentent plus de 80 % des dépenses réalisées en 2017.

En matière de recettes la subvention reçue pour l'opération d'équipement « n°120 – Espace du marché du Mail » représente plus de 95 % du total.

Les montants des Restes à Réaliser (RAR) représentent, au total, 19 % des dépenses budgétisées.

X.2.2 Budgétisées en 2018

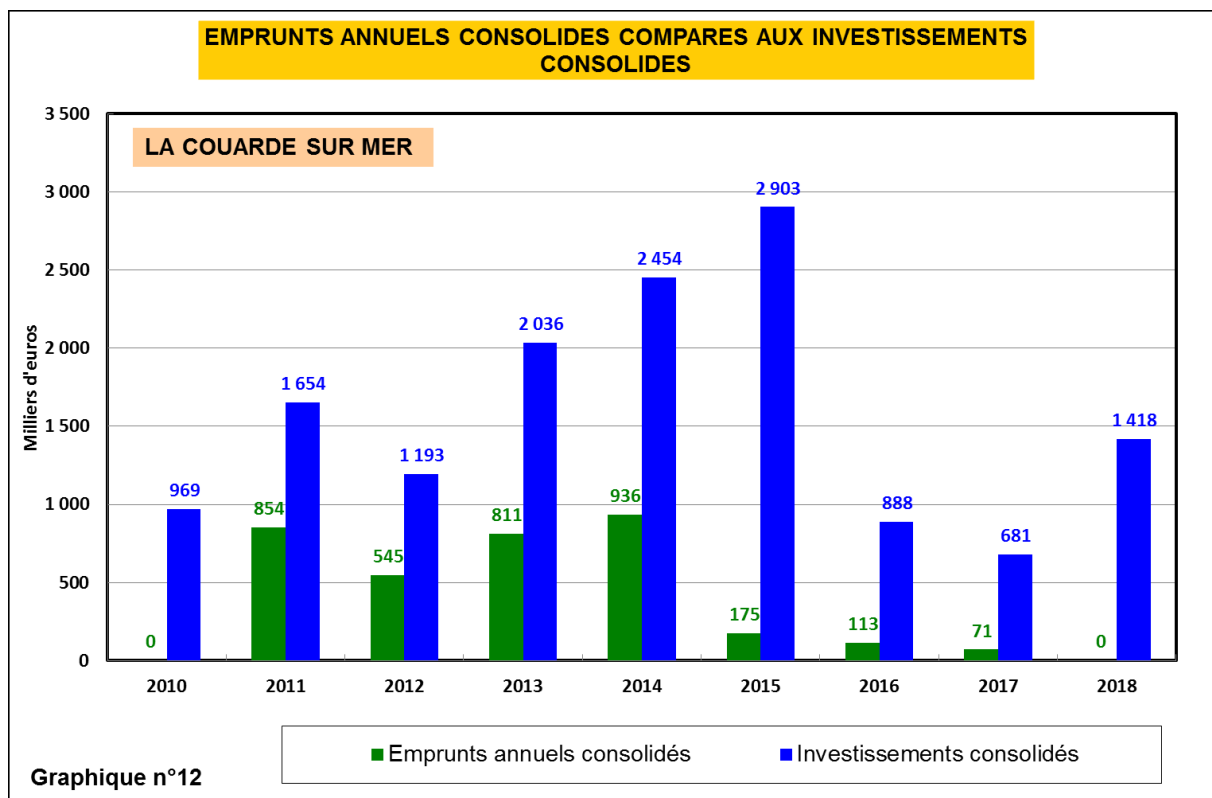
Pour l'année 2018, les opérations d'équipement de la commune de La Couarde-sur-Mer budgétisées sont les suivantes :

N°	Intitulé	2018	
		Dépenses	Recettes
1002	Matériel services techniques	35 000,00	
1003	Matériel services administratifs	12 000,00	
1004	Matériel divers services	11 900,00	
1005	Travaux bâtiments divers	430 871,61	
1006	Travaux de V. R. D. divers	816 994,59	10 000,00
1007	Travaux plages	5 000,00	
1008	Travaux E. P. SDEER	7 000,00	
12	L'île aux Loisirs	5 999,06	
TOTAL		1 324 765,26	10 000,00

Comme en 2017, les deux opérations d'équipement « n°1005 – Travaux bâtiments divers » et « n°1006 – Travaux V. R. D. divers », sont les principaux postes de dépenses budgétisées : 94 %.

X.3 Investissements comparés aux emprunts annuels

Ce graphique montre quelles ont été les évolutions parallèles des dépenses d'investissements consolidées et des emprunts consolidés contractés (effectifs de 2009 à 2017 et prévues en 2018).



On notera que sur toute la période étudiée les montants empruntés sont systématiquement inférieurs aux montants des investissements.

D'autres flux financiers entrants ont donc permis le financement de ces derniers.

X.4 Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants

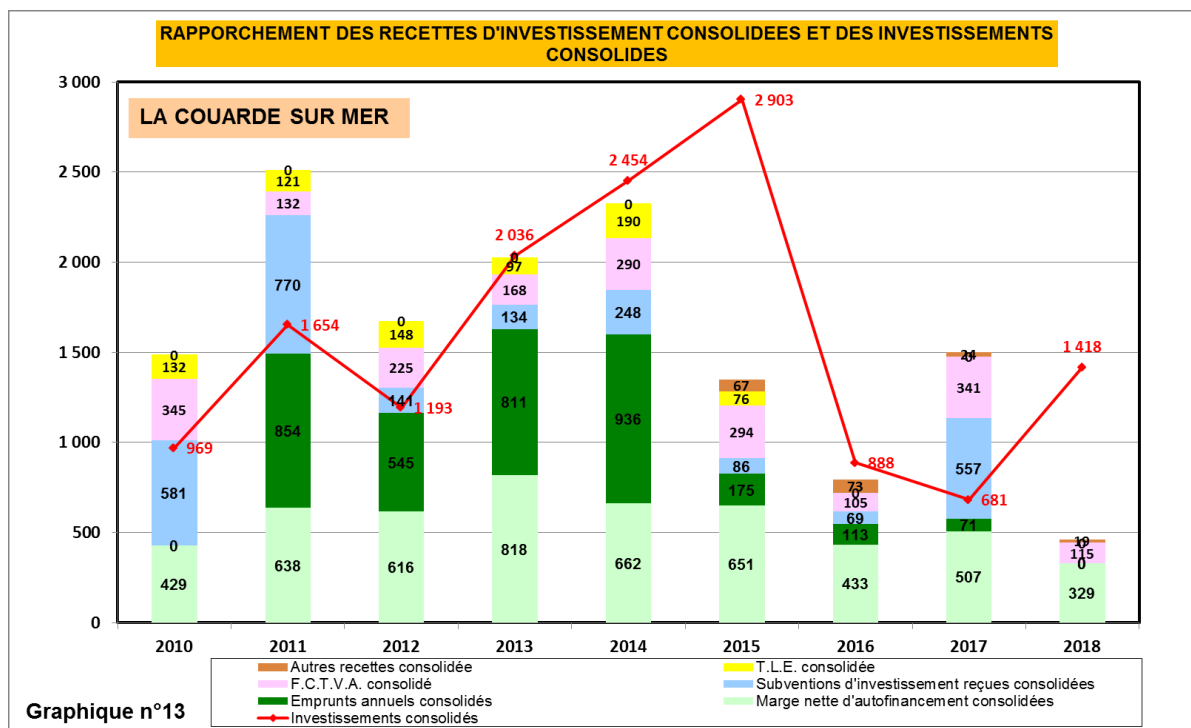
Avant de traiter cette question il nous semble important de rappeler que trop souvent les maires justifient certains investissements, en raison des subventions obtenues, subventions diminuant d'autant le prix à payer. Vrai au niveau de la commune, mais faux et tendancieux au niveau des contribuables, car ce sont bien eux qui, par leurs impôts aux Départements, aux Régions ou à l'Etat financent indirectement lesdites subventions. Les obtentions de celles-ci se font certes suivant certaines décisions administratives, mais on ne peut passer sous silence l'impact des relations existant entre les élus qui souvent, ont des responsabilités non seulement locales, mais également au niveau administratifs supérieurs. On ne peut rester insensibles aux services rendus lors des votes quels qu'ils soient ! Un investissement doit être engagé uniquement dans la mesure où il est indispensable et non en raison des subventions reçues. Ce n'est hélas pas toujours le cas.

X.4.1 Comparaison des principaux flux entrants et sortants

Les investissements, qui sont des flux sortants, sont financés par les flux entrants suivants :

- les ressources directes de la section investissement : subventions, Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) essentiellement,
- la marge nette d'autofinancement provenant de la section fonctionnement,
- si nécessaire par un recours à l'emprunt,
- parfois par l'aliénation de certains biens communaux comme ceci a été rappelé précédemment (flux exceptionnel non récurrent).

Le graphique ci-dessous permet de comparer, chaque année, la somme des recettes d'investissement dont a bénéficié la commune (marge nette d'autofinancement, subventions, F.C.T.V.A., T.L.E., autres recettes et emprunts) aux investissements réalisés ou prévus pour 2018.



Il montre à vue d'œil qu'il y aurait un manque de financement des flux sortants par les flux entrants en 2013, 2014, 2015, 2016 et 2018.

X.4.2 Soldes de trésorerie

Comme le montre le tableau ci-dessous, peut-être plus explicite et facile à comprendre que le graphique précédent car les différents calculs sont précisés, ce sont les « excédents » des exercices précédents qui permettent de faire face à ces « manques » en dégageant un solde de trésorerie :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
(1) Recettes d'investissement consolidées	1 058	1 023	513	400	728	523	247	922	134
(2) Investissements consolidés	969	1 654	1 193	2 036	2 454	2 903	888	681	1 418
(3) Besoin de financement = (1) - (2)	89	-631	-680	-1 637	-1 726	-2 381	-641	241	-1 284
(4) Marge nette d'autofinancement consolidée	429	638	616	818	662	651	433	507	329
(5) Solde du besoin de financement = (3) - (4)	518	6	-63	-819	-1 064	-1 730	-207	748	-956
(6) Emprunts annuels consolidés	0	854	545	811	936	175	113	71	0
(7) Solde de trésorerie = (5) + (6)	518	860	482	-7	-128	-1 555	-95	819	-956
(8) Solde cumulé de trésorerie sur la période	518	1 378	1 860	1 853	1 724	169	75	894	-62

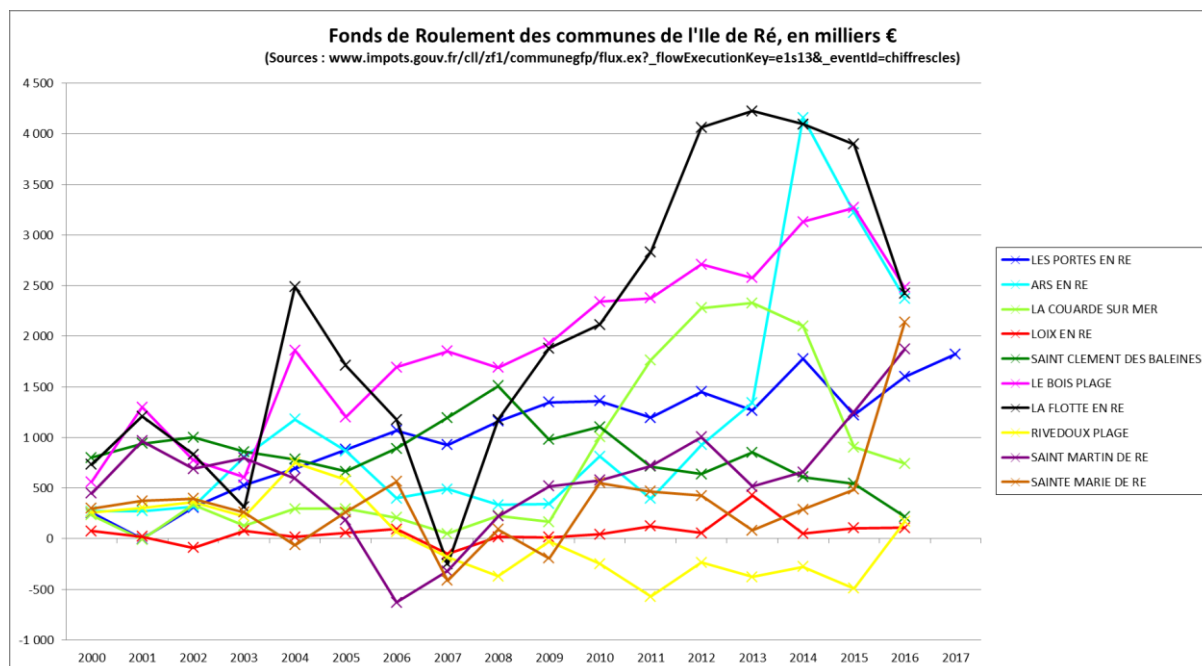
Bien entendu, ces soldes de trésorerie sont théoriques puisqu'ils font abstraction de la situation des années antérieures et plus particulièrement de situation cumulée à la fin de l'exercice 2009 (excédents ou déficits de fonctionnements ou d'investissements reportables sur 2010).

X.4.3 Fonds de roulement

Pour contourner cette difficulté et appréhender les excédents éventuellement accumulés par la commune, on peut se tourner vers le Fonds de Roulement (FDR).

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », publié en avril 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques, en donne la définition suivante : « C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. »

On pourra trouver sur le site Internet de l'Administration Fiscale française (www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex) les Fonds de Roulement des dix communes de l'Île de Ré pour les dix-sept dernières années.



On constatera que la commune de La Couarde-sur-Mer a vu sur cette période son Fonds de Roulement :

- stagner jusqu'en 2009,
- croître fortement jusqu'en 2013,
- décroître fortement après cette date,
- et atteindre 740 k€ à la fin de l'année 2016.

L'excédent définitif que la commune a dégagé au cours du temps, pour reprendre la formule du « Mémento financier et fiscal du Maire », représente donc, à la fin de l'année 2017 :

- 1/4 d'année environ de recettes réelles de fonctionnement (base 2016),
- 1/3 d'année environ de recettes fiscales (base 2016),
- 1/3 d'année environ de dépenses réelles d'investissement (moyenne de 2010 à 2016).

Le matelas de réserve est donc relativement modeste et les possibilités de financement de nouvelles opérations d'investissement sur fonds propres relativement limitées.

Comme nous l'avons vu au début de cette étude la marge nette d'autofinancement ayant subie une certaine dégradation, le financement de telles opérations en ayant recours à l'emprunt bancaire pourrait s'imposer.

XI. CONCLUSION

Au vue de cette « radioscopie » de la commune de La Couarde-sur-Mer, on peut dire que sa situation financière est plutôt saine, voir sous certains aspects confortable.

Il n'en demeure pas moins que l'équipe municipale devrait s'atteler à corriger les quelques points problématiques soulevés au long de cette étude, notamment pour avoir, à tout moment, une vision claire de la situation financière de la commune, éviter les dérives potentiellement nuisibles et gérer la commune au plus près des intérêts de ses résidents / contribuables.

Elle pourra alors d'autant mieux, comme ses successeurs, s'attaquer aux défis majeur des années, voir des décennies, à venir : maintenir une vie à l'année dans l'extrémité Nord de l'Île de Ré (commerces, école...); faciliter les installations professionnelles, notamment de jeunes artisans du secteur du bâtiment ; faciliter le logement de nouveaux résidents permanents.

Aux Portes-en-Ré, le 27 juillet 2018.
Pour l'Association des Contribuables du Nord de l'île de Ré.
Le Président.